

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 2^e Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 31^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 5 Novembre 1965.

SOMMAIRE

1. — V^e Plan. — Suite de la discussion d'urgence d'un projet de loi (p. 4509).

Discussion générale (suite) : MM. Georges Germain, Le Goasguen, Richard, Chapalain, Achille-Fould, Montel, Couillet, Gaudin, Bailly, Icart, Cermolacce, Zuccarelli, Sallé, Beitencourt, Billoux, Jarrot, Chazalon, Alduy.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 4528).

PRESIDENCE DE M. REINE LA COMBE,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

V^e PLAN

Suite de la discussion d'urgence d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social (n° 1617, 1638, 1637, 1644).

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement, 1 heure 25 minutes ;
Commissions, 1 heure 30 minutes ;
Groupe de l'U. N. R. - U. D. T., 3 heures 45 minutes ;
Groupe socialiste, 25 minutes ;
Groupe communiste, 35 minutes ;
Groupe du rassemblement démocratique, 40 minutes ;
Groupe des républicains indépendants, 15 minutes ;
Isolés, 15 minutes.

Le groupe du centre démocratique a épuisé son temps de parole.

Hier soir, l'Assemblée a continué la discussion générale.

Mes chers collègues, avant de donner la parole au premier orateur inscrit pour la présente séance, je crois devoir vous rappeler que le nombre des orateurs restant encore à entendre est important. J'invite donc chacun d'eux à respecter strictement son temps de parole, sinon la discussion risquerait de se prolonger très tard la nuit prochaine.

Je me propose, chaque fois qu'un orateur aura dépassé son temps de parole, de l'avertir discrètement. J'espère qu'il comprendra le sens de mon intervention et qu'il voudra bien ne pas m'en tenir rigueur.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Georges Germain. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Georges Germain. Mesdames, messieurs, ainsi qu'un certain nombre de mes collègues, je vais analyser, trop brièvement,

quelques-uns des principes qui ont servi de base à la mise en forme du V^e Plan, c'est-à-dire quelques-unes des options retenues par ses auteurs.

Bien que fondamentalement favorables à la planification, nous ne pouvons, dans sa forme actuelle, apporter notre appui à ce projet.

En effet, il semble évident que ce plan est avant tout conçu comme l'apothéose de la politique de grandeur qui caractérise l'action du Gouvernement depuis ces dernières années. Il présente, entre autres, un certain nombre d'idées directrices qui peuvent se définir de la façon suivante :

Ce plan est avant tout une œuvre d'experts et de techniciens qui ont raisonné dans l'absolu et non pas dans un contexte économique mondial qui n'évolue pas nécessairement selon les idées du Gouvernement français.

Il est dans la ligne économique des projets antérieurs du Gouvernement tendant à favoriser avant tout les grosses entreprises et la création de trusts puissants au détriment des petites et moyennes entreprises.

Il détermine une politique sociale qui, sous prétexte de rentabilité et de productivité, vise avant tout à lier les salariés et à créer une masse de chômeurs destinée à peser sur les revendications sociales des années à venir.

Enfin, il n'adapte pas les moyens nécessaires à sa bonne réalisation et, en fonction d'éléments de prestige extérieurs, vise à réduire le niveau de vie de la population en freinant la consommation, donc en réduisant proportionnellement l'élévation souhaitable des conditions d'existence.

J'ai laissé à mes collègues de province le soin, bien naturel, d'étudier en détail, pour chacune de leur région, les conséquences de la mise en application du V^e Plan et m'en tiendrai à essayer d'illustrer ces quelques idées directrices.

Œuvre d'experts, ai-je dit : tout a été conçu en fonction d'hypothèses de bases préétablies et d'indices sur lesquels on joue d'une manière arbitraire. Il ne s'agit pas d'affirmer pour être certain que la réalité sera identique à ce que l'on souhaite.

Dire, entre autres, que les prix n'augmenteront que de 1,5 p. 100 par an est une affirmation de pure forme que chacun ici sait inexacte, les indices officiels évoluant aux alentours de 3 p. 100. Comment peut-on justifier un chiffre aussi bas tout en indiquant que les entreprises publiques devront réduire leur déficit en augmentant progressivement leurs tarifs pour faire payer par l'utilisateur le service rendu à son prix réel. Il serait par ailleurs facile de citer des exemples de hausses, non constatées, naturellement, dans les indices officiels, comme celle d'un produit pharmaceutique qui, en quelques jours, vient de subir une augmentation de plus de 21 p. 100.

Décroître en outre que les exportations devront croître de 10 p. 100 par an ce qui, en valeur compensée, représente un taux réel annuel de 12,2 p. 100, n'est pas suffisant pour que les faits confirment cette hypothèse.

Dans ce domaine on a raisonné dans l'absolu, c'est-à-dire en considérant la France comme une entité indépendante, sans tenir compte que les autres pays industriels mondiaux tels que les U. S. A., l'Allemagne ou le Japon, auront les mêmes problèmes à résoudre que nous et que nous trouverons ces pays, même à caractère compétitif identique, sur notre chemin dans la course aux exportations.

La réserve impliquant qu'il n'y aura pas d'augmentation de la part des ventes françaises dans les échanges internationaux ni une progression plus rapide que chez nos partenaires du Marché commun mériterait d'ailleurs d'être plus largement précisée, car cela revient à dire que l'ensemble de la consommation mondiale, investissements compris, croîtra pendant cinq ans de 10 p. 100 en 1966 à 61,5 p. 100 en 1970, ce qui peut paraître exagérément optimiste.

On met l'accent sur les échanges avec les pays en voie de développement qui n'ont pu, dans leur stade évolutif actuel, que réclamer des biens d'équipement alors que nous sommes plus orientés vers la production de biens de consommation. Dans le même ordre d'idées on semble avoir une confiance absolue dans les résultats de la recherche opérationnelle dont les données peuvent être bouleversées par des événements plus ou moins imprévisibles, ou par des erreurs de prévision, comme celles commises il y a quelques années par le bureau de recherches pétrolières, par exemple, dans le domaine des forages pétroliers, erreurs qui ont entraîné des conséquences graves pour les industriels de cette branche.

Enfin, on annonce dès 1966 un taux d'augmentation du produit national brut de 4,5 p. 100 alors qu'il est d'ores et déjà établi que ce taux pour 1965 par rapport à 1964 ne dépassera pas 2,5 p. 100, à condition encore que se maintienne la relance si largement annoncée et qui ne semble pourtant pas se concrétiser dans tous les domaines.

Cet énorme édifice, si lourd de conséquences, repose donc sur des rapports d'experts dont je ne mets absolument pas la

valeur en doute, mais qui peuvent être amenés à tirer, d'un même phénomène, des conclusions diamétralement opposées à celles d'autres experts tout aussi qualifiés. Il n'est, pour s'en convaincre, que de se remémorer certains grands procès criminels de ces dernières années pour en conclure que, malgré toutes les précautions prises, l'interprétation d'un fait, même économique, reste subjective, donc sujette à erreur. En ce qui concerne le V^e Plan, il semble que seules les options les plus favorables aient été retenues.

En ce qui concerne la ligne économique, sous le prétexte, partiellement défendable, de la compétitivité internationale, un vise avant tout à créer une chaîne de trusts, dont les entreprises de moyenne importance deviendront automatiquement des sous-traitants, ou seront absorbées. Je n'invente rien, je lis simplement le rapport de M. le Premier ministre, pages 61 et 84.

Que l'on ait besoin, pour lutter économiquement sur le plan mondial, de groupes puissamment organisés et structurés, cela semble rationnel. Mais alors, que ces puissants groupements soient nationalisés, afin que le profit qui en résultera bénéficie aux travailleurs, c'est-à-dire à la collectivité et non à des groupes financiers ! Organiser, soit, mais pour l'ensemble et au bénéfice de la population.

En dehors de cet aspect de profit direct, les mesures envisagées pour l'extension des exportations portent toutes la marque d'une volonté de donner le plus d'avantages possible aux groupes industriels et aux groupes financiers, au détriment soit des contribuables français, soit des consommateurs étrangers.

Comment ? Vis-à-vis des Français, d'une part, par la concession aux sociétés de dégrèvements et d'allègements fiscaux importants qui feront autant de moins-values dans les caisses du Trésor. Il est troublant de constater que M. le ministre des finances, si soucieux de son équilibre budgétaire quand il s'agit de mesures destinées à améliorer le sort de certaines catégories de contribuables, n'ait pas songé à s'opposer à lui-même le redoutable article 40 de la Constitution si souvent invoqué. Qui donc fera les frais de l'opération envisagée ? Les collectivités locales probablement, c'est-à-dire, d'une manière détournée, les contribuables individuels, toujours taillables et corvéables à merci.

Vis-à-vis des utilisateurs étrangers, d'autre part, à qui l'on prètera de l'argent pour nous acheter nos productions. Mais à quel prix, dans quelles conditions, et au profit de qui ? Des banques, naturellement. Il me serait facile de vous citer en exemple une opération de construction d'un complexe industriel à l'étranger pour lequel, le règlement devant être effectué sur dix ans, le coût des intérêts financiers du marché représente 44 p. 100 du montant de ce dernier.

Nous ne pouvons nous montrer d'accord sur de telles options.

En ce qui concerne la politique sociale, la décentralisation est certes souhaitable et l'implantation d'industries nouvelles dans des régions actuellement sous-développées est une nécessité. On envisage froidement le cas de salariés obligés de changer de résidence — page 50 du rapport. Mais a-t-on songé aux conditions de ces changements ? Toutes les promesses faites en ce qui concerne des logements à des prix abordables n'ont pas été tenues, malgré les assurances officielles données à intervalles plus ou moins réguliers. Sinon, pourquoi serait-il si difficile, pour ne pas dire impossible à un citoyen moyen de trouver à se loger à proximité de son lieu de travail ?

Le véritable V^e Plan aurait dû consacrer toutes les ressources disponibles, y compris celles gaspillées pour la force dite de frappe, à loger d'abord convenablement, et même au-delà des besoins, les salariés. On parle de la fluidité du marché du travail. Pourquoi ne parlerait-on pas aussi de fluidité en matière de logement ?

Après la mise en œuvre d'une telle politique, mais après seulement, on aurait pu parler de transferts, de décentralisation ou d'implantation. En fait, le salarié qui suit son entreprise qui émigre est lié à cette dernière, car il n'a pas la possibilité de trouver à se loger ailleurs. C'est là une nouvelle forme de dépendance que nous ne pouvons approuver, d'autant plus que l'indicateur d'alerte pour le sous-emploi autorise la présence de 500.000 chômeurs reconnus, facteur supplémentaire qui encouragera les salariés à ne pas quitter leur entreprise sous peine d'avoir des difficultés de reclassement. Ainsi donc l'opération antisociale sera double, tant par l'enchaînement des salariés que par une pression contre les revendications des syndicats.

En ce qui concerne enfin le niveau de vie, un accent tout particulier est mis sur un effort d'épargne accru. Cela signifie en clair que le revenu des salariés n'augmentant pas, la part disponible pour les achats de consommation a été réduite, c'est-à-dire que le niveau de vie ne va pas s'améliorer. Est-ce là une politique de progrès social ? Certainement pas, à notre avis.

S'est-on par ailleurs soucieux de l'avenir des très nombreuses industries, et des commerces qui en découlent, qui produisent des biens de consommation à court et moyen terme ? Tout l'effort du Plan tend vers la production de biens d'équipement, mais une fois cet équipement en place, il va bien falloir qu'il serve à produire des biens de consommation. On ne peut pas construire simplement des centrales, des raffineries, des logements ou des routes. On va aussi construire des machines, qui produiront mieux et plus, mais pour le profit de qui ?

Les auteurs du Plan semblent ne s'être absolument pas soucieux de cette apparente incohérence qui consiste à dire aux Français : vous allez produire beaucoup, dans de bonnes conditions, mais vous n'y toucherez pas, et il vous faut au contraire vous priver et nous confier une part de votre gain, que nous vous rendrons dans un certain nombre d'années dévalorisé !

Mais si tous les gouvernements des pays industriels actuels tenaient le même raisonnement, qu'advierait-il ? Croit-on vraiment que les pays en voie de développement représenteraient un marché suffisant, en volume et en durée, pour absorber une masse de plus en plus importante de produits fabriqués ou de biens d'équipement ? Nous courons de la sorte vers une surproduction à l'échelle mondiale, qui risque d'entraîner une grave crise économique aux conséquences catastrophiques.

Beaucoup d'autres points seraient à évoquer, notamment en ce qui concerne l'indexation des pensions et retraites, la politique du tourisme, le transfert des charges de l'État sur les collectivités locales. Je n'en ai malheureusement pas le temps, et je le déplore.

En résumé, le projet de loi qui nous est soumis est un exposé d'économie politique, froid, inhumain, inexorable, établi dans une tour d'ivoire d'où aucun regard n'a transpercé vers le monde industriel qui nous entoure, renforçant et organisant la société capitaliste, traitant les salariés comme des objets qu'on déplace, qu'on restreint, qu'on traite à coups de pourcentages et dont on veut réduire les aspirations à une vie meilleure.

Ce projet de loi organise et désorganise tout à la fois, en prévoyant des implantations de logements dans des régions comme celle de Paris en même temps qu'il encourage les industries à la quitter.

Le Plan tel qu'il nous est présenté ne satisfait donc pratiquement que ses auteurs. Il est d'une ambition telle que nous le jugeons irréalisable sous sa forme actuelle. En conséquence, nous ne pouvons pas l'approuver, de même que nous ne pouvons approuver l'esprit nettement antisocial qui le caractérise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Le Goasguen. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T.*)

M. Charles Le Goasguen. Mesdames, messieurs, au lendemain de la discussion budgétaire, au cours de laquelle nous avons pu souligner les besoins au stade de la réalisation des équipements nationaux et régionaux, il n'apparaît pas opportun d'y revenir.

Par contre, s'agissant de la planification en vue d'atteindre un taux de croissance acceptable, le moment est venu d'attirer l'attention du Gouvernement sur certains aspects dont l'importance aura une influence dans la réalisation des objectifs du Plan.

Les trois remarques que je me propose de développer porteront sur les crédits de la recherche — et à cet égard je me réjouis de la présence de M. le secrétaire d'État chargé de la recherche scientifique — sur la notion de tranches fonctionnelles dans les programmes d'équipement, et sur ce que j'appellerai « les zones d'équilibre », et je pense que M. le ministre des armées ici présent me comprendra.

Ma première remarque a pour objet de rappeler qu'à l'âge moderne les découvertes vont vite, de telle sorte qu'en cette matière une planification trop rigoureuse irait à l'encontre du but recherché.

S'il paraît nécessaire, je dirai même indispensable, d'orienter les recherches, il est tout aussi indispensable de conserver disponible une masse de crédits importante, de manière que, en cours de route, et parce qu'une découverte aura été faite, on puisse passer immédiatement de la découverte à l'application.

Faut-il rappeler que la recherche est l'art de chercher de nouvelles formules, de nouvelles lois, de nouvelles techniques ? Si donc un volant de crédits suffisant n'est pas maintenu en réserve, la nouvelle formule, la nouvelle loi, la nouvelle technique restera à l'état de « communication à l'Académie ».

Assurer la compétitivité de la nation dans ce domaine, c'est maintenir hors programmation un pourcentage raisonnable des crédits de recherche, car c'est seulement grâce à ce pourcentage

de réserve que l'incitation sera donnée à tel ou tel secteur de l'industrie ou de l'économie, de façon que nous conservions le bénéfice de la découverte et, par conséquent, que l'ensemble de la nation tire le meilleur profit de l'accroissement notable des crédits réservés à la recherche.

Ma deuxième remarque portera sur la notion de tranche fonctionnelle dans les programmes d'équipement. Le ministère des finances, tout en acceptant que les projets soient présentés et exécutés par tranches, exige que celles-ci soient fonctionnelles.

Nous connaissons, en effet, des projets qui durent être arrêtés ou, tout au moins, suspendus parce que les crédits de paiement ou même les autorisations de programme des tranches suivantes ne furent pas accordés pour des marchés passés pour une exécution totale.

Il arrivait aussi que, dans le cadre des crédits de programme autorisés, l'administration elle-même ne pût reprendre, l'année suivante, et présenter à l'agrément la troisième ou la quatrième tranche d'un ouvrage, alors que le maître d'œuvre espérait une continuité automatique. La position de prudence du ministère était donc très normale.

Mais la planification plus précise vers laquelle nous tendons permettrait sans doute plus de souplesse dans l'interprétation de cette règle. Pour chaque ministère, nous allons sans doute aboutir à des présentations de tableaux programmés pour cinq ans remplissant « l'enveloppe régionale » et « l'enveloppe départementale ».

Si une collectivité voit admettre la présentation d'un projet décomposé en deux tranches pour 1966 et 1967, est-il encore nécessaire que chacune des tranches soit fonctionnelle ? Telle est la question.

L'administration centrale est sûre que le projet amorcé en 1966 sera complété en 1967. Sous la double réserve, bien entendu, d'une présentation sur deux années consécutives, et — à titre de précaution subsidiaire — d'engagement en cours d'année, afin que les crédits de paiement ne soient pas interrompus, pourquoi ne permettrait-on pas d'examiner le projet globalement ?

Les crédits destinés à des opérations importantes qui nécessitent une décomposition en tranches sont rarement consommés au cours de l'année de mise en route du projet. De plus, cette décomposition plus facile des projets permet une plus grande répartition de satisfactions sur chaque programme annuel.

A titre d'exemple, supposons une dotation annuelle de 1 million de francs en 1966 pour les projets sportifs d'un département. Deux projets peuvent être présentés, l'un de 850.000 francs que nous appellerons le projet A, l'autre de 1.150.000 francs que nous appellerons le projet B.

Si le projet A est le seul retenu, sous prétexte que le projet B dépasse la dotation annuelle, le complément de 150.000 francs risque d'être perdu, sans pour autant faciliter l'inscription l'année suivante du projet B.

Si l'on admet la décomposition suivante : inscription A, 850.000 francs ; inscription B, 150.000 francs, la tranche de 150.000 francs du projet B ne sera pas nécessairement fonctionnelle. Mais on pourra exiger de la collectivité de n'engager la totalité de son projet que vers la fin de l'année 1966, pour être sûr que les crédits ne feront pas défaut au cours de l'année 1967.

En 1966, deux satisfactions auront ainsi été données sans risque, semble-t-il, de complications financières et l'exécution du programme en sera accélérée d'autant. En définitive, chacun se réjouit de l'existence de plan et de programmation, mais cette satisfaction est trop souvent tempérée par le retard dans l'exécution. La suppression de l'obligation de présenter les projets en tranches fonctionnelles permettrait, sur le plan psychologique, d'arriver à une complète satisfaction des esprits et, sur le plan de la rentabilité des opérations lancées, de voir les projets effectivement réalisés à la fin du Plan.

Lors de l'établissement de ses dépenses annuelles, chaque ministère doit procéder par tranches et répartir ses crédits sur l'ensemble de l'année. Cette remise en ordre de l'échéancier des dépenses, à la fois à l'échelon central et aux échelons locaux, par la possibilité de prendre en considération des projets divisés en tranches non fonctionnelles, améliorerait le rendement et permettrait donc d'atteindre les objectifs du Plan dans de meilleures conditions.

Ma troisième remarque porte sur la création de zones d'équilibre. Si nous prenons un compas et que nous traçons des cercles d'un rayon de 150 kilomètres dont le centre serait chacune des huit métropoles d'équilibre en y ajoutant Paris, nous constatons que trois départements métropolitains seulement se trouvent totalement en dehors des neuf cercles ainsi tracés : la Creuse, l'Indre et le Finistère.

Si nous poussons plus loin l'observation, nous constatons également que près de la moitié du département des Côtes-du-Nord jusqu'à Saint-Brieuc et une petite partie du Morbihan se trouvent aussi en dehors du cercle tracé à partir de la métropole d'équilibre Nantes—Saint-Nazaire.

Cette constatation graphique a-t-elle une importance économique et sociale ? Portons, si vous le voulez bien, le rayon du cercle à 200 kilomètres, faisons la part belle. L'Indre rentre dans les cercles de Paris et de Nantes, la Creuse dans le cercle de Lyon et même dans celui de Bordeaux, le Finistère dans le cercle de Nantes mais jusqu'à Quimper et Huelgoat seulement ; tout le Nord-Finistère, le bassin de Châteaulin et la presqu'île de Crozon et tout le pays bigouden, depuis Quimper jusqu'à la Pointe-du-Raz, ainsi que l'arrondissement de Lannion dans les Côtes-du-Nord restent en dehors du cercle de Nantes.

Peu de chose me répondez-vous. Voire ? Car ce « peu de chose » représente une population de près d'un million d'habitants dans le premier cas, de plus de 800.000 habitants dans le deuxième cas. C'est le seul exemple en France de l'existence d'une telle masse de population aussi éloignée d'une métropole d'équilibre. On avait raison, il y a un an, de parler d'un « extrême Ouest » lorsqu'on examinait les options du Plan !

J'entends bien que la vocation des métropoles d'équilibre est de faire contrepoids à Paris. Mais la création de l'armature urbaine souhaitée par le Plan que nous examinons n'a-t-elle pas aussi pour objet d'éviter un afflux massif de population vers la région parisienne et vers les métropoles d'équilibre ?

J'entends bien que la promotion sociale suppose soit l'existence en un même point de nombreuses activités diversifiées soit l'acceptation par les populations actives de leur mobilité.

Mais encore une fois veut-on que cette masse de population continue à gagner les bords de la Seine depuis Saint-Cyr et Versailles ? Ne serait-il pas plus simple de décider de la retenir là où elle est et par conséquent de réunir sur cette pointe armoricaine les moyens propres à la maintenir, comme il est prévu de le faire pour Clermont-Ferrand ?

Je trouve cet exemple dans le rapport annexé au projet de loi. Les villes qui ont un certain rayonnement feront l'objet des soins du Plan car il est nécessaire que les populations réparties sur le territoire puissent trouver un lieu non seulement pour se loger et se divertir mais encore pour favoriser le développement de leurs connaissances intellectuelles et professionnelles, pour travailler et faire vivre leur famille et participer par-là à l'expansion recherchée par le Plan.

Créer des zones d'équilibre est donc une des conditions du développement harmonieux de notre économie. Cette création est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit dans le cas envisagé — je veux dire dans la presqu'île armoricaine — de mettre en valeur des richesses nationales.

Nos ports en eau profonde et nos ports de pêche, nos ressources minières — étain, plomb, uranium, fer, argent — nos ressources agricoles, l'appétit de connaissances de cet ensemble de populations et la décision prise déjà par le Gouvernement de profiter des possibilités offertes par la nature pour installer la capitale de la marine nationale sur l'extrémité de la presqu'île armoricaine, supposent — précisément en fonction de la création de cette capitale — que le cadre dans lequel elle sera implantée ne soit pas le seul objet des préoccupations. Toutes les couches de la population terrestre doivent également être associées à cette imposante promotion au lieu d'en pâtir, afin que se poursuive le développement harmonieux de l'ensemble.

C'est sur ce souhait de la création de zones d'équilibre que je terminerai mon intervention, me rendant à l'appel de notre président. (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

M. le président. La parole est à M. Richard. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Lucien Richard. Mesdames, messieurs, l'avenir de nos régions agricoles ou industrielles est conditionné par les orientations du Plan en fonction des atouts économiques et des possibilités de développement de chacune d'elles.

Améliorer le niveau de vie des habitants, atténuer les disparités régionales, tels sont les buts que se propose le V^e Plan.

Si nous sommes heureux de constater que l'industrialisation de l'Ouest est l'une des principales options retenues, en revanche, nous regrettons qu'elles soient moins précises sur le problème agricole.

Dans cette région, les petites exploitations dominent, puisque 50 p. 100 de celles-ci couvrent moins de dix hectares et 70 p. 100 moins de vingt. Le morcellement excessif rend difficile et coûteux l'emploi de matériel moderne ; de ce fait, la productivité est trop faible pour être concurrentielle et le coût de production y est élevé.

Peu industrialisée, la région de l'Ouest de la France souffre de n'avoir pas bénéficié de l'ambiance technique et de l'esprit d'entreprise qui ont si bien su faire évoluer les agricultures hollandaise, belge, allemande, ainsi que celle du Nord de la France.

Il s'ensuit un exode rural accentué par l'exiguïté des revenus, touchant spécialement les jeunes et provoquant un vieillissement notable de la population qui rend toute adaptation difficile. Pour y remédier, le Plan prévoit qu'un effort important de remembrement sera effectué ; les crédits consentis en 1966 pour l'amélioration des structures — remembrement et travaux connexes — sont, pour les pays de la Loire, non seulement en notable augmentation, puisqu'ils passent de 319 millions de francs à 360 millions de francs, mais comparativement très élevés par rapport aux autres régions.

Malheureusement, les retards sont si importants que les exigences sont grandes. Etant donné que les surfaces à remembrer portent sur environ 1.790.000 hectares il faudra vingt-cinq ans, à cette cadence, pour effectuer le remembrement de cette région qui devrait avoir terminé cette tâche dans dix ans au maximum si l'on veut que son agriculture devienne compétitive sur les marchés extérieurs.

Il serait souhaitable que des mesures spécifiques prévues dans le Plan pour certaines zones, telles que l'octroi de l'indemnité viagère de départ à soixante ans, soient envisagées en faveur de l'Ouest. En outre, il y aurait lieu de modifier le texte du 7 octobre 1963 qui oblige le propriétaire désirant obtenir une indemnité viagère à faire donation de son bien.

Dans la région des pays de la Loire, où le mode d'exploitation en faire-valoir direct est très répandu, où 15 p. 100 des exploitants sont âgés de plus de soixante-cinq ans, où les grandes familles sont nombreuses, les bénéficiaires du fonds d'action sociale et d'aménagement des structures agricoles sont en nombre restreint. La donation est parfois impossible et souvent non souhaitée par le père de famille qui hésite à aliéner son bien au profit d'un seul enfant, lequel restera endetté toute sa vie.

Dans cette région où la propriété est très morcelée, si l'on veut favoriser le regroupement des parcelles par l'accession à la propriété du preneur en place, il convient de modifier certaines dispositions du décret du 15 juillet 1965 qui vont à l'encontre de ce but. Bien des exploitants désireux d'acquiescer une partie de leur exploitation se verront refuser du Crédit agricole les prêts indispensables, parce qu'un abatement est opéré en fonction de la surface acquise par rapport à la superficie globale de l'exploitation.

Par ailleurs, il semble qu'en ce qui concerne les S. A. F. E. R., l'augmentation des avances sur ressources du fonds de développement économique et social de 50 millions de francs pour 1966 représente un strict minimum si l'on tient compte de l'intervention des S. A. F. E. R. dans le remembrement et dans les opérations du F. A. S. A. S. A., par exemple les mutations d'exploitations.

Le rôle des S. A. F. E. R. n'est pas limité à l'achat foncier mais doit contribuer à l'amélioration des exploitations pour les rendre viables et productives. Or, beaucoup d'opérations ne peuvent être menées à bien car les caisses de crédit agricole ne peuvent prêter les sommes utiles.

Aussi souhaitons-nous que des possibilités soient données, comme le prévoit le V^e Plan pour certaines régions, afin de faciliter les opérations indispensables de reconstruction.

Ainsi pourrait-on espérer voir les jeunes cultivateurs rester à la terre, au bénéfice des anciens, et assister à la création d'exploitations mieux structurées, dirigées par des exploitants actifs, animés de l'esprit de compétition. On donnerait de cette façon ses chances à l'agriculture de cette région.

L'énorme retard de l'habitat rural est de nature à décourager les jeunes ménages.

Dans mon département, 40,5 p. 100 des logements des communes rurales ont été construits avant 1871 et 11,3 p. 100 depuis 1948. Sur 720.500 logements recensés dans les pays de la Loire, 18 p. 100 sont surpeuplés. Le pourcentage est nettement plus élevé — 23,4 p. 100 — dans les communes rurales.

Compte tenu de l'accroissement prévu de la population, on se demande si les crédits en faveur de l'habitat rural représentent véritablement un effort.

Les réalisations effectuées au cours du IV^e Plan correspondent à 50 p. 100 des objectifs prévus. La cause en est l'insuffisance de la dotation globale des programmes, consacrés en priorité aux agglomérations en expansion.

Aucune amélioration n'est prévue pour 1966, puisque, dans le budget, les autorisations de programme sont identiques à celles de 1965. La seule différence est que le crédit agricole se substitue au F. D. E. S.

Il serait souhaitable que dans les régions sensibles, comme la nôtre, un effort important fût fait en faveur de l'habitat rural et que des facilités fussent enfin données aux preneurs pour effectuer, dans leurs exploitations, avec toutes les garanties nécessaires, les travaux qui leur semblent utiles.

Si nous apprécions l'ampleur du programme relatif à l'enseignement agricole, il ne faut pas oublier qu'il existe un

sérieux retard de scolarisation à rattraper, spécialement dans l'enseignement supérieur.

De plus, la nécessité de former des chefs d'exploitation agricole est vitale. La création d'un lycée et d'un collège agricoles pour cinq départements est loin de correspondre aux besoins.

Je limite volontairement mon propos aux problèmes de l'agriculture, ayant laissé le soin à mes collègues de traiter des autres questions. Cependant, qu'il me soit permis de rappeler que dans une région à démographie croissante, la situation de cette agriculture ne pourra s'améliorer que dans la mesure où l'industrie sera capable d'absorber les excédents de main-d'œuvre provenant du milieu rural.

Qu'on le veuille ou non, les problèmes de l'agriculture et de l'industrie sont intimement liés.

Or, en ce qui concerne l'Ouest de la France, les promoteurs du V^e Plan sont animés de bonnes intentions puisque 35 p. 100 à 40 p. 100 des emplois nouveaux doivent y être créés d'ici à 1970.

Néanmoins, aucune garantie ne nous est donnée sur la réalisation de ces prévisions.

Quant aux incitations à la décentralisation industrielle, elles nous paraissent timides, en l'absence d'une véritable politique d'entraînement qui voudrait que soit créée une industrie de base capable de favoriser autour d'elle l'implantation d'usines nouvelles.

Telles sont les observations que j'avais à formuler sur les objectifs du V^e Plan, relatifs à la région de l'Ouest. Elles ne portent pas tant sur les buts à atteindre que sur les moyens propres à y parvenir. Nous craignons en effet que ceux-ci, compte tenu du budget de 1966, ne soient pas toujours en rapport avec l'ampleur de la tâche. (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

M. le président. Je remercie M. Richard d'avoir respecté son temps de parole.

La parole est à M. Chapalain. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Jean-Yves Chapelain. Mesdames, messieurs, s'il est une partie du V^e Plan qui doit retenir particulièrement l'attention de l'Assemblée, c'est bien celle qui concerne l'éducation nationale.

Il est indiscutable que les problèmes qui s'y posent sont de la plus grande importance pour l'avenir du pays. C'est pourquoi il est devenu de bon ton de proclamer, dans différentes formations politiques, que cette question doit occuper un rang prioritaire parmi les priorités.

Aussi, mes chers collègues, devons-nous examiner minutieusement les objectifs généraux du V^e Plan en matière scolaire et universitaire.

D'abord, au niveau du premier degré, le rythme démographique actuellement atteint ne laisse pas craindre un accroissement important des effectifs globaux, mais on constate une migration certaine des populations vers les zones périphériques des villes et un développement de nouveaux quartiers, ou même de nouvelles cités, en raison de la décentralisation industrielle.

En outre, le travail féminin se généralisant, la demande d'accès dans les écoles maternelles devient de plus en plus forte. Il en résulte que, pour le premier degré, l'édification de nouvelles écoles, correspondant aux nouveaux quartiers urbains, constitue une nécessité. Au niveau préscolaire, le même problème se pose et se double, pour des raisons socio-économiques évidentes, d'un accroissement des taux de scolarisation.

En définitive, c'est environ 430.000 places nouvelles dans les écoles maternelles et 800.000 dans les écoles élémentaires qui sont à prévoir pendant l'exécution du V^e Plan.

Au niveau du premier cycle du second degré, les investissements prévus visent à assurer au terme du V^e Plan, c'est-à-dire à la rentrée scolaire de 1972-1973, l'application des réformes décidées en 1959 et en 1962 en ce qui concerne, d'une part, la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans et, d'autre part, la généralisation d'un enseignement du premier cycle autonome, distinct de l'enseignement du premier degré et dispensé de préférence dans des établissements comportant les différentes sections de cet enseignement, c'est-à-dire dans les collèges d'enseignement secondaire.

En d'autres termes, l'objectif est de parvenir, pour la rentrée de 1972, à scolariser effectivement, et dans des conditions normales, tous les enfants justiciables de la scolarité obligatoire. Il s'agit là d'un objectif majeur qui conditionne la réussite même de la réforme de l'enseignement et implique un effort particulier dans la mise en place de ces nouveaux établissements, encore que nous redoutions que, durant la période 1967-1972, de nombreux enfants échappent à l'obligation scolaire

éditée par la loi, faute de locaux nécessaires, ou fassent seulement acte de présence, sans grand profit pour leur formation, dans des classes de fin d'études maintenues ouvertes pour les accueillir.

En ce cas, il faudrait envisager dès maintenant un assouplissement de l'obligation légale chaque fois que l'accueil des enfants dans les établissements d'enseignement général ou d'enseignement technique ne peut être assuré.

Enfin, quoi qu'on fasse, un certain nombre d'enfants viendront se présenter sur le marché du travail. Il faut d'ores et déjà en prévoir les conséquences.

Dans la masse des 25.500 millions de francs prévus au V^e Plan pour l'éducation nationale, la part réservée à chaque degré d'enseignement est si sévèrement calculée qu'il paraît impossible d'envisager un quelconque transfert de crédits en faveur de l'édification rapide d'établissements du premier cycle du second degré.

Cependant, tout le développement ultérieur de la réforme, qu'il s'agisse du deuxième cycle ou même de l'enseignement supérieur, est fonction de la mise en place sans délai du nouveau premier cycle. C'est là un problème capital qui mérite un nouvel examen approfondi de la part du Gouvernement pour dégager les moyens d'y faire face.

Je suis d'ailleurs persuadé que cette situation ne lui a pas échappé et qu'un correctif sera, le cas échéant, apporté à la rigidité des chiffres.

Au niveau du second cycle du deuxième degré, il est admis que 35 p. 100 des enfants d'un même âge seront orientés vers le second cycle long, c'est-à-dire des enseignements préparant en trois ans au baccalauréat ou à une formation technique de ce niveau, et 40 p. 100 des enfants vers le second cycle court, c'est-à-dire un enseignement donnant en deux ans une formation professionnelle solide sans être étroitement spécialisée.

Pour ces deux enseignements, le fort accroissement de la scolarisation au niveau du premier cycle diminue les réalisations nécessaires. Malgré les compensations possibles, 100.000 places environ pour chacun des deux enseignements du deuxième degré devront être créées à l'achèvement des effets du V^e Plan.

Enfin, en ce qui concerne les enseignements supérieurs, toutes les études effectuées concernant le nombre d'étudiants à accueillir vers 1972 dans les universités conduisent à l'estimer à 800.000. Dans le cadre des décisions prises par le Gouvernement, 25 p. 100 de cet effectif devraient être accueillis dans les instituts universitaires de technologie. Il s'agit là de la création d'un nouveau type d'établissements. Ce sera, avec les C. E. S., une des tâches majeures du V^e Plan que d'assurer la mise en place de ces établissements. Il va de soi que tout retard apporté dans leur construction n'aurait d'autre effet que d'accroître les besoins constatés au titre des facultés.

Une étude serrée de la répartition des catégories d'étudiants a permis d'arrêter le nombre de places à créer dans l'enseignement supérieur, à savoir : 130.000 places dans les facultés de lettres et de droit, 95.000 places dans les facultés de sciences et écoles d'ingénieurs, 20.000 places dans les facultés de médecine et de pharmacie, 125.000 places dans les instituts universitaires de technologie.

Pour l'enseignement supérieure classique, on notera que l'effort prévu en faveur des lettres découle du fait que les sciences ont bénéficié d'une prépondérance pendant la période d'application du IV^e Plan.

Enfin, il nous sera permis d'observer que l'organisation de l'infrastructure de tout cet enseignement supérieur ne nous laisse pas indifférents. On doit constater, en effet, cet engouement de très nombreux étudiants à vouloir faire, à tort à mon avis, leurs études à Paris. Or, il est inconcevable d'accepter 300.000 étudiants à Paris vers 1972.

C'est cependant la situation vers laquelle nous tendons rapidement. Il faut là aussi, dès maintenant, décentraliser. Le premier et le deuxième cycle de l'enseignement supérieur devraient être assurés en province, la recherche et le troisième cycle étant localisés, selon les spécialités, dans les régions qui paraissent le mieux adaptées.

Mais cela implique nécessairement un plan de construction important en province, et en particulier dans ce qu'il est convenu d'appeler la ceinture immédiate de la capitale. Si des mesures sur ce point ne sont pas prises rapidement, nous allons vers des difficultés très graves.

Limité par le temps, je passerai rapidement sur les crédits affectés aux bibliothèques et aux œuvres universitaires, qui doivent évoluer évidemment en proportion des investissements consacrés à l'enseignement supérieur.

De même, ce Plan envisage un développement important des investissements destinés à encourager et à faciliter les activités sportives et culturelles de la jeunesse.

Plusieurs hypothèses avaient été envisagées par la commission spécialisée du Plan. Le plan scolaire était différent suivant que

P « enveloppe » arrêtée par le Gouvernement s'élevait à 32 milliards, à 28 milliards ou à 25 milliards de francs. C'est à ce dernier chiffre, à 500 millions près, que le Gouvernement a limité l'effort en matière de politique d'éducation. C'est donc à des abattements massifs et systématiques sur la quasi-totalité des postes, même sur ceux qui sont considérés comme incompressibles, qu'il a fallu procéder.

On est conduit à se demander si ces décisions ne conduiront pas, une fois de plus, à retarder de deux années supplémentaires la mise en place complète du nouvel enseignement du premier cycle du second degré.

D'aucuns estimeront que cette réforme qui, par rapport à la date initialement prévue pour son application, a déjà été reportée de cinq ans, peut être à nouveau différée de deux années supplémentaires. Cependant, on doit noter que cette mesure aura une grave répercussion sur l'ensemble du dispositif scolaire.

La conclusion de la commission spécialisée notait que « le V^e Plan pouvait être pour l'éducation nationale celui de la réalisation d'un objectif fondamental : l'enseignement moyen ouvert à tous les enfants, dans les mêmes conditions, au sein des mêmes établissements, avec une pédagogie adaptée à leur personnalité et donnant à chacun d'eux les chances les plus égales qu'il soit possible d'établir en vue de leur permettre d'accéder aux niveaux supérieurs de formation ».

« Si l'on devait renoncer à cet objectif, absolument prioritaire, déclarait-elle, le risque serait grand surtout de voir la société française, pour n'avoir pas su procéder en temps utile à l'indispensable « mutation » de son système d'éducation, compromettre les chances de développement futur qu'elle a su se donner depuis vingt ans. »

Cela, le Gouvernement ne le voudra pas ; tout plan est sujet à rajustements, nous en avons eu l'exemple récemment avec le plan intérimaire.

Je souhaite donc que celui-ci nous assure que toutes les mesures seront prises, en temps opportun, pour que soient atteints, sans à-coups, tous les objectifs du Plan dans un secteur aussi vital pour l'avenir de la nation. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La parole est à M. Achille-Fould.

M. Aymar Achille-Fould. A mesure que nous écoutions hier M. le Premier ministre, nous nous surprisions à rêver d'une image neuve de notre vieux pays où la prospérité ne serait pas seulement celle de l'Etat mais celle de tous les citoyens, où l'effort commun tendu vers de mêmes objectifs remplacerait la dictature des bureaux, où le libéralisme désuet ferait place à une heureuse conjonction de la nation et de l'Etat.

Créer ou développer les structures modernes, les équipements collectifs, les expansions régionales, corriger les inégalités sociales et géographiques existantes, hisser la France au rang économique des grandes nations où elle se veut déjà hisser politiquement, ce sont les termes même utilisés par le Gouvernement. Et, sur ces termes, nous sommes pleinement d'accord.

Mais il s'agit maintenant de savoir si, même lorsqu'on voit dans son verre, il n'y a pas loin de la coupe aux lèvres.

Je me contenterai, les options générales du V^e Plan ayant été analysées par les orateurs précédents et, en particulier, par M. Maurice Faure, de faire quelques observations sur les régions de l'Ouest et surtout du Sud-Ouest et sur la projection des dispositions du Plan sur la vie de ce Sud-Ouest, c'est-à-dire d'abord sur sa vie agricole.

La population, en effet, est bien surtout agricole dans ce Sud-Ouest, car sur un pourcentage de main-d'œuvre agricole masculine de 20,5 p. 100 pour la France entière par rapport à la population active, le taux s'élève à 40 p. 100 pour les treize départements du Sud-Ouest.

La situation est-elle particulièrement critique dans cette région ? Oui, et pour plusieurs raisons. D'abord à cause de l'âge des habitants. La moyenne des chefs d'exploitation agricole âgés de plus de soixante-cinq ans est, pour la France entière, de 46 p. 100, elle est de 55 p. 100 pour la région du Sud-Ouest et, par exemple, de 60 p. 100 dans les Basses-Pyrénées, de 65 p. 100 dans les Hautes-Pyrénées, de 66 p. 100 dans l'Ariège, etc.

La situation est également critique à cause de la distance par rapport au centre de gravité du Marché commun. Le dynamisme que celui-ci va engendrer si Dieu lui prête vie — quand je parle de Dieu, vous comprenez que c'est un euphémisme — profitera avant tout aux zones proches des grandes régions industrielles de ce centre de gravité, tandis que seront pénalisées par leur éloignement les zones périphériques où se pose, en raison même de cette distance, un problème de transport que le Plan ne résout pas : pas d'autoroutes pour l'Ouest à quelques dizaines

de kilomètres près, pas d'aménagement des voies fluviales, déperdition des tarifs marchandises de la S. N. C. F., au nom d'une certaine « vérité des prix » qui désavantage d'évidence les régions dont il s'agit.

Situation critique enfin à cause du processus normal qui tend à accroître toujours, à moins d'un gigantesque effort, le déséquilibre des régions sous-développées par rapport aux zones hautement industrialisées. Ce qui est vrai dans le monde l'est tristement aussi dans notre pays.

Oui, il est évident que la situation du Sud-Ouest, à prédominance agricole et qui n'a pas été favorisée par le IV^e Plan, mérite une particulière attention. Les objectifs du V^e Plan d'ailleurs le confirment. L'effort particulier d'industrialisation, l'effort de rénovation des structures agricoles, la loi d'orientation, la correction des inégalités entre régions, la volonté d'investissements et d'équipements collectifs, les chiffres mêmes des taux prévus de progression annuelle du revenu des agriculteurs, tout cela apparaît, à chaque ligne du Plan, comme un espoir qui devrait nous réchauffer le cœur.

Si ce qui domine chez nous est plutôt l'angoisse que le réconfort, c'est parce que nous craignons que le Plan ne prévienne pas les moyens de la politique qu'il détermine.

Quelles sont les raisons de notre angoisse ? D'abord le retard dans le démarrage du Plan.

Est-il exact que M. le ministre des finances ait informé M. le commissaire général du Plan que « la stabilisation et les choix budgétaires annuels primaient tout pour l'instant même et y compris la mise en route du Plan » ?

Ensuite l'inquiétude pour l'équilibre. Si l'on veut, si le Gouvernement en a vraiment la foi, équilibrer les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest, il faut, c'est évident, d'une part améliorer les structures agricoles en ce qu'elles ont de désuet, d'autre part tirer, sur le plan humain et sur le plan économique, les conséquences logiques de ce rajeunissement des structures, c'est-à-dire « pousser hardiment les feux » en matière d'industrialisation.

Veut-on vraiment réformer l'agriculture ?

Je ne reprendrai pas ici les chiffres qui ont été cités hier. Ils indiquent de façon formelle que les moyens consacrés à cette tâche essentielle sont très inférieurs aux nécessités du rattrapage qu'on nous laisse espérer. Nous sommes en la matière en face de trois points d'interrogation.

Ou bien on n'espère pas atteindre les objectifs annoncés et la foi dont faisait preuve M. le Premier ministre aurait alors un caractère mystique de nature à provoquer chez nous une grande inquiétude.

Ou bien on veut coûte que coûte atteindre les objectifs indiqués. C'est alors que la part de l'Etat irait en diminuant par rapport à celle des collectivités locales et, sans revenir sur les difficultés auxquelles se heurtent les communes, je tiens à rappeler — nul d'ailleurs ne l'ignore — que la Caisse des dépôts et consignations à laquelle nous tentons d'emprunter se fait de plus en plus tirer l'oreille et que ces problèmes de financement se posent aux collectivités locales avec une cruelle acuité. Pour citer l'exemple de ma modeste commune de Saint-Laurent-du-Médoc, 2.000 habitants, j'ai dû, pour les travaux de modernisation indispensables, lancer un emprunt dans la population même, les moyens normaux s'étant avérés insuffisants. Quant aux départements, c'est de façon progressive et constante — j'en pourrais citer de multiples exemples — qu'ils relaient l'aide de l'Etat au fur et à mesure que celle-ci diminue.

Ou enfin, le volume des crédits dégagés par le Plan au profit des agriculteurs devant être divisé par un nombre de plus en plus petit au fur et à mesure qu'ils sont chassés de la terre, l'on souhaite que ceux qui auront le courage et les ressources nécessaires pour « tenir » bénéficient ainsi individuellement d'un certain accroissement de leurs revenus. Mais alors il faut avoir la franchise de le leur dire nettement, car il serait indigne du Gouvernement de se contenter de la lâche satisfaction de voir le combat agricole cesser, faute de combattants.

Et comment pourrait-on concevoir la politique exaltante que nous exposait hier M. Michel Debré, à savoir la recherche de la prospérité par l'accroissement de la population, tandis qu'au contraire l'on miserait sur le découragement, le départ, la disparition de la population rurale ?

En matière d'industrialisation, quel chemin à parcourir ! 12 p. 100 des entreprises importantes seulement sont situées dans l'Ouest. Je connais une grande entreprise de Bordeaux employant des centaines d'ouvriers et utilisant le port de cette ville, qui s'apprête à se rapprocher de Paris où le district lui procure des avantages que nous sommes incapables de lui procurer.

Si vous voulez vraiment aboutir à la décentralisation industrielle, empêchez les entreprises, mais empêchez-les réellement, de continuer à venir grossir la région parisienne.

Aidez nos régions à les accueillir ; mais aidez-les réellement. Les clignotants d'alerte fonctionnent déjà en la matière. Il faut en tirer les conséquences. Le rôle nouveau des parlementaires dans la V^e République peut retrouver sa grandeur si ceux-ci deviennent réellement des animateurs économiques. Là, oui, il est exaltant de devenir partie prenante de cette « ardente obligation ».

Mais quoi de plus cruel que de constater, si cela devait être le cas, que les promesses ne seraient pas tenues, que la prospérité ne serait que verbale, que les espoirs ne résisteraient pas à la réalité ?

J'admets volontiers que les enfants d'agriculteurs doivent se diriger vers l'industrie, laissant leurs « vieux » devant leur découragement, leurs outils usés et leurs terres qui risquent de retourner en friche ; mais qu'ils restent dans le voisinage, plutôt que d'être obligés d'aller grossir la foule de l'agglomération parisienne du Nord et de l'Est.

J'ai fondé de grands espoirs sur le V^e Plan, d'autant que ma région, qui est un peu la Bretagne du Sud-Ouest, est plus retardée que d'autres. Toute ma région, comme tout l'Ouest, vit, c'est un fait, dans cet espoir de sauter dans ce train qui malheureusement ne passe que tous les cinq ans. Faites que ne soient pas nombreux ceux qui seront condamnés à rester sur le quai !

Le Gouvernement a dit qu'il prendrait toutes ses responsabilités. Je crois qu'elles seront lourdes, en effet, écrasantes même, dans le cadre bien étroit qu'il s'est lui-même imposé. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Eugène Montel. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Eugène Montel. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les exposés que nous venons d'entendre sont à l'image des précédents et le film que les orateurs ont déroulé devant nous n'était guère chatoyant. Ne vous attendez donc pas à ce que je présente une bande supplémentaire sous des couleurs plus lumineuses. Bien au contraire !

On a évoqué la situation du Sud-Ouest, mais il s'agissait surtout du Sud-Ouest aquitain. Je parlerai, quant à moi, du Midi garonnais et pyrénéen. Cette région se compose de huit départements que vous connaissez bien, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne, l'Ariège, le Gers, adossés aux Pyrénées, l'Aveyron qui appartient déjà au Massif Central, le Tarn-et-Garonne situé le long de la Garonne et le Tarn situé entre le Massif Central et la vallée de la Garonne.

Or, à travers toute la littérature produite sur le Plan — et Dieu sait si nous en sommes submergés ; le tonnage en papier doit être impressionnant — nous pouvons remarquer une certaine évolution de la conception du Plan lui-même. J'en veux pour preuve la lettre du 22 septembre de M. Massé, commissaire général du Plan, qui indique que les critères géographiques devraient infléchir les critères techniques, économiques et politiques. Nous sommes d'accord.

Nous avons le sentiment que notre région présente tous les avantages nécessaires pour être mise en état d'aménagement. Aménager, cela veut dire utiliser les ressources qu'on a sous la main et en disposer dans les meilleures conditions, tout comme dans un appartement on place les meubles au meilleur endroit et là où ils seront le plus utiles.

Mais nous ne voyons rien venir du tout et nous ne pouvons que nous repaître de cette littérature qui commence d'ailleurs à être indigeste, je l'avoue. Notre terre possède pourtant les trois clés de la croissance auxquelles vous faites allusion : l'eau, l'énergie et les transports.

Qu'attend-on pour utiliser ces trois moyens ? Je l'ai dit déjà à cette tribune et le redirai avec plus de force aujourd'hui.

Lors d'un précédent débat, il y eut un bref et rapide dialogue entre M. le ministre des travaux publics et M. le président Plevin. M. Jacquet remarquait que le Bvèton était revendicatif et M. Plevin répondait qu'il était aussi coopératif. En mon for intérieur, je me disais : Et puis, il vote bien ! Mais nous, nous votons très mal, c'est un fait.

Serons-nous toujours maudits ou frappés d'interdit ?

Vous ne pouvez pas attendre plus longtemps. Tout réclame un changement dans notre région. On commence à s'alarmer à juste titre, car ce qui existe déjà est assez branlant. Je poserai d'ailleurs une question orale avec débat sur la situation de l'O. N. I. A. à Toulouse, menacée en ce moment par des industries rivales, mais aussi par l'amenuisement des fournitures de gaz, et qui réclame une aide supplémentaire.

Il y a aussi l'affaire du centre de redevances. J'appelle tout cela le déménagement du territoire et non pas son aménagement.

Nous avons, d'autre part, des plans d'urbanisme comme celui de la cité du Mirail qui sont des chefs-d'œuvre de conception et qui intéressent particulièrement Toulouse, quatrième ville de

France, dont la croissance démographique est impressionnante.

Quand on voit les efforts accomplis par la municipalité de Toulouse — et j'associe dans cet hommage mon collègue M. Baudis qui, en sa qualité de premier adjoint, est l'un des membres les plus actifs de cette municipalité — on a le droit de s'étonner de voir le Gouvernement rester impassible et impavide devant ce spectacle.

Dans toute cette région — car non seulement la ville de Toulouse, mais aussi sa périphérie, accuse une augmentation de population — on peut donc favoriser certaines implantations industrielles. J'insiste sur ce point, car votre décentralisation a été un tel fiasco que vous pouvez encore faire les rebouteux et essayer une nouvelle formule non encore utilisée. Tant que tout n'a pas été essayé, il reste toujours quelque chose à faire, chez nous peut-être plus encore que partout ailleurs.

Je le répète, nous avons des avantages que l'on ne retrouve nulle part ailleurs, une situation géographique exceptionnelle et une voie d'eau remarquable. Mais il y a aussi une transversale de Bordeaux à Marseille qui continue d'être un scandale routier, malgré les travaux qu'on y a entrepris et que nous serions heureux de voir poursuivre.

Malgré tout cela, nous restons dans un isolement regrettable, alors que partout on voit remuer de la terre et entreprendre la réalisation de grands projets. Dans ma précédente intervention sur le budget de l'aviation civile — elle ne date que de quelques jours — je signalais à M. le ministre des travaux publics que lorsque se produira le fléchissement qui interviendra à la suite des mutations qu'on sera obligé d'enregistrer au moment du passage de l'aviation traditionnelle à l'aviation spatiale, nous risquons de voir chez les 15.000 cuivriers d'aviation que nous avons à Toulouse une fermentation sociale au sujet de laquelle le Gouvernement n'aura pas le droit de dire qu'il n'a pas été averti.

Or, vous ne nous aidez nullement à porter ce fardeau. Vous ne faites rien. C'est pourtant ce qui devrait vous préoccuper. Nous payons, nous aussi, pour la modernisation et l'équipement des autres régions de France. Nous sommes, comme les autres Français, des contribuables à part entière. Nous réclamons donc une ristourne.

Je vous demande de tenir compte de nos observations et de venir vérifier sur place que les trois clés de la croissance dont j'ai parlé — l'eau, l'énergie et les transports — existent bien. C'est au nom de l'équité que je plaide la cause de cette province que l'on a, jusqu'à ce jour, un peu trop négligée. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Je remercie M. Montel d'avoir respecté son temps de parole.

La parole est à M. Couillet.

M. Michel Couillet. Monsieur le président, mes chers collègues, le V^e Plan prévoit certains objectifs économiques et sociaux, mais il n'en suscite pas moins des craintes.

En effet, il est orienté en priorité vers la concentration industrielle et agricole. Ainsi, des régions défavorisées demeureront sans doute sacrifiées ; d'autres, faute de moyens suffisants, ne pourront se développer en fonction de leurs besoins et de leurs possibilités. C'est le cas pour une vingtaine de départements au moins, notamment le Lot-et-Garonne, la Corse et les départements pyrénéens, où il est prévu la création de quelques emplois seulement par mille habitants.

La région de l'Ouest où furent implantées au cours de ces dernières années des industries légères connaît, chacun le sait, des difficultés. Son industrialisation est compromise, car la diminution constante du pouvoir d'achat des travailleurs limite d'autant l'écoulement de la production.

Si les promesses du IV^e Plan sont loin d'être réalisées dans cette région, elles ne le sont pas non plus dans d'autres. Je citerai l'exemple de la Picardie que je connais parfaitement.

Au cours de ces huit dernières années, plus de 27.000 personnes ont quitté les départements de l'Aisne et de la Somme pour aller dans la région parisienne. Dans la même période, plus de 42.000 hommes et femmes ont dû abandonner l'agriculture, soit près d'un tiers de la population active agricole des départements considérés. Le V^e Plan, prévoyant que, d'ici à 1970, une personne sur cinq en fera autant, préconise la liquidation d'une exploitation familiale agricole sur trois au cours des prochaines années.

De plus, il n'est pas douteux que les opérations de remembrement sont poussées au maximum. Mais la réalisation des chemins d'exploitation connaît un retard considérable. Compte tenu de la surface actuellement remembrée, soit près de 200.000 hectares dans la Somme, 40 millions de francs seraient nécessaires pour exécuter ces travaux. Or les crédits insuffisants prévus au Plan ne permettront de n'en réaliser qu'à peine la moitié pour 1970.

Eu égard aux crédits prévus pour 1966, les Picards devront encore attendre près de trente ans pour avoir l'eau sur l'évier et ce n'est pas avec 157.000 francs par an qu'ils pourront aménager leurs villages.

Le V^e Plan, loin d'apporter aux communes rurales progrès, confort et modernisation, tend à les transformer en un désert aride et sans vie.

Le plan régional prévoit encore que l'émigration des Picards se poursuivra au moins jusqu'en 1970. D'ici là, il paraît nécessaire de créer plus de 75.000 emplois, soit plus de 15.000 chaque année, pour absorber la main-d'œuvre disponible. Mais cette création paraît peu probable.

L'exemple de la zone industrielle d'Amiens, qui couvre 254 hectares et fonctionne depuis bientôt dix ans, est significatif : elle n'emploie actuellement que 3.000 salariés environ. Nous avons donc le droit d'être pessimistes. Ces mesures sont d'autant plus indispensables que les ouvriers du textile-jute sont appelés à voir leur nombre diminuer à la suite de la concentration interne des usines Saint-Frères.

En ce moment, des ouvriers bonnetiers de la petite ville de Moreuil sont contraints d'aller travailler à Beauvais, ville distante de 70 kilomètres de leur domicile.

Dans la vallée de la Nièvre, devant la menace du chômage, un comité de défense de l'emploi et un syndicat intercommunal à vocation industrielle s'ingénient à créer de nouvelles industries. De telles initiatives soulignent l'ampleur des besoins.

Le Plan prévoit bien l'industrialisation de certaines régions, mais le Gouvernement entend concentrer ces industries sur les villes les plus importantes. Cela engendre des mutations de population et cela pose avec une particulière acuité le problème du logement dans ces villes. Les crédits envisagés n'autorisent pas cet espoir, et les travailleurs éloignés seront toujours obligés de faire de longs parcours à mobylette, de surcroît très fatigants.

Autre point important, la scolarisation. Dans notre région, 45 p. 100 seulement des enfants de quatorze à dix-huit ans sont scolarisés. La Somme, avec la Seine-Maritime, l'Orne, l'Eure, la Haute-Marne, et beaucoup d'autres départements est, dans le domaine scolaire, l'un des seize derniers départements de France.

Les crédits affectés à la Somme permettent tout juste de construire un ou deux C. E. G. par an. A ce rythme, il faudra vingt ans pour équiper notre département. Pour l'enseignement technique, les établissements se comptent sur les doigts de la main.

Ces quelques remarques permettent de mieux mesurer les insuffisances notoires du V^e Plan en matière d'équipement. Et pourtant la région picarde, par sa situation géographique, ses relations ferroviaires, fluviales et routières, la fertilité de son sol, offre d'immenses perspectives.

Le V^e Plan n'a donc pas — et loin s'en faut — les vertus que le Gouvernement et la majorité s'appliquent à lui donner. Comme son prédécesseur, il promet davantage qu'il ne pourra tenir, surtout pour ces régions pauvres, où la disparité des revenus demeure un fait qu'on ne saurait contester.

M. le Premier ministre, lors de la discussion du IV^e Plan, le 22 mai 1962, déclarait : « Enfin, le IV^e Plan s'est proposé de diminuer les disparités existantes entre les régions et, dans son application, le Plan devra être aidé de façon à accentuer en faveur des régions désertées cet effort que représente l'aménagement du territoire. »

Cet objectif n'a pas été atteint et cela ne permet guère d'avoir confiance dans ceux que vous nous présentez aujourd'hui. Au cours de la discussion sur le IV^e Plan, le 23 mai 1962, le président de la commission de la production et des échanges expliquait qu'avec 10 milliards d'anciens francs on pouvait en dix ans faire de la Lozère un département où il ferait bon vivre.

Le V^e Plan, tel qu'il est orienté, nous éloigne de ces réalités car, élaboré au profit des monopoles, il ne tient pas assez compte des besoins impérieux du pays et de sa population. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Gaudin. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Pierre Gaudin. Monsieur le ministre, mes chers collègues, de nombreux orateurs ont, avant moi, analysé le V^e Plan, ses objectifs, ses chances de réussite. Je n'y reviendrai donc pas.

Je vous parlerai plus spécialement de l'aménagement du territoire, complément indispensable de tout plan d'expansion.

Cet aménagement du territoire a pour objet, selon M. Vallon, de développer chaque région de façon à permettre à sa population de vivre aussi bien qu'ailleurs, grâce à la meilleure utilisation de ses moyens.

L'objectif essentiel de l'action régionale est donc d'assurer le plein emploi par un développement équilibré entre les

régions et à l'intérieur des régions. Noble objectif auquel nous ne pourrions qu'applaudir s'il correspondait à la réalité et si le V^e Plan nous permettait de l'atteindre.

C'est de cet équilibre à l'intérieur des régions que je voudrais vous entretenir.

Je devrais, en fait, parler de déséquilibre. Je n'ignore pas que la situation de chaque département composant une région est bien particulière : de nombreux éléments démographiques, économiques et géographiques interviennent, qui expliquent ces différences. Mais n'est-ce pas justement le rôle du Plan et de l'action régionale que d'essayer d'harmoniser ces développements et de corriger les disparités existantes. Je ne pense pas que tel soit le cas à l'intérieur des régions. Je redoute au contraire une aggravation de la situation.

Pourquoi ?

D'abord, parce que les commissions de développement économique et social ne me paraissent pas, compte tenu de leur composition, être suffisamment représentatives des intérêts départementaux. Ces commissions, outre leur composition critiquable, ont souvent travaillé dans de mauvaises conditions. Elles tendent à se substituer aux assemblées départementales élues qui constituent pourtant le véritable pivot économique des départements, parce qu'elles connaissent mieux les problèmes et qu'elles en représentent souvent l'élément moteur.

Ces commissions de développement économique régional, qui ne sont consultées que pour avis, sont animées — je devrais dire « dirigées » — par les préfets de région qui, étant aussi préfets de département, ne peuvent être, me semble-t-il, d'une absolue neutralité, quelle que soit leur bonne foi.

Enfin, je crois que votre politique dite des métropoles d'équilibre régionales ne fera qu'aggraver les disparités existantes et je redoute que, dans un avenir très proche, ces métropoles ne soient à la région ce que Paris est aujourd'hui à la France.

M. René Cassagne. Très bien !

M. Pierre Gaudin. Est-ce là l'équilibre souhaité ?

Représentant du département du Var, lequel est inclus dans la région Provence-Côte d'Azur, je voudrais, après ces quelques considérations générales, attirer votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur les problèmes qui se posent aujourd'hui dans ce département, comme dans bien d'autres, d'ailleurs, et que les objectifs du V^e Plan ne me semblent pas devoir résoudre.

Ce département — que plusieurs d'entre vous, messieurs les membres du Gouvernement, connaissent bien, puisque vous nous faites quelquefois l'honneur d'y venir, même en vacances, ce qui me fait craindre que vous n'en voyiez que l'aspect ensoleillé — connaît et connaîtra dans les prochaines années une situation des plus critiques que j'ai le devoir de vous signaler, comme le feront sans doute certains membres de la majorité. Aussi, dans l'intérêt même de nos régions, j'espère être non seulement écouté mais entendu.

Je ne parlerai que pour mémoire de la défense de la forêt méditerranéenne puisque, à la suite des grands incendies de 1965, le Gouvernement a enfin pris conscience du caractère national du problème et que nous avons appris qu'un projet de loi nous serait soumis à bref délai, ce dont nous le remercions.

Je me permets d'insister davantage sur une question chère au cœur des Varois, c'est-à-dire sur celle de l'eau, problème vital pour notre département et pour la région, et que l'Etat se doit de résoudre dans les plus brefs délais.

Sans doute des efforts ont-ils été accomplis ou sont-ils sur le point de l'être. Il ne s'agit souvent que de solutions provisoires d'attente dont nous nous réjouissons, certes, mais qui ne doivent pas nous faire perdre de vue les grands projets qui, seuls, pourront satisfaire des besoins immenses. Je veux parler notamment du canal de Provence, dont il importe d'accélérer la réalisation, conformément aux promesses qui nous furent faites.

Ces besoins sont d'autant plus grands qu'ils correspondent à un accroissement constant de la population sédentaire — augmentation du nombre des naissances, arrivée des rapatriés et de la population en provenance d'autres régions — auquel s'ajoute, l'été, l'afflux de millions de touristes.

Les chiffres traduisent, en effet, une croissance démographique exceptionnelle, l'une des plus élevées : 17,5 p. 100, alors que la moyenne nationale est de 8,1 p. 100, ce qui accentue les besoins du département en équipements collectifs :

Ces chiffres sont d'ailleurs nettement dépassés aujourd'hui, puisqu'ils résultent du recensement de 1962.

Les jeunes de moins de vingt-cinq ans représentent 37 p. 100 de la population.

L'exode rural se faisant sentir comme dans les autres régions de France, le problème de l'emploi va se poser et se pose

déjà, puisque le Var a aujourd'hui le triste privilège d'être le département où le chômage est le plus important. En effet, si la proportion des chômeurs varois était valable pour l'ensemble du pays, il y aurait 400.000 chômeurs en France. C'est sans doute un des rares points sur lesquels les objectifs du V^e Plan seront dépassés.

Il est donc urgent, si l'on veut redresser une situation catastrophique, d'accomplir tous les efforts afin de développer l'activité économique.

Je signale que, d'après les estimations les plus raisonnables, il est nécessaire de créer, dans le Var, 3.500 emplois nouveaux par an. Hélas ! force nous est de constater, en raison d'une expansion démographique très forte, une conjoncture économique incertaine. Pour ne pas dire mauvaise.

Les Forges et Chantiers de la Méditerranée, qui constituent la plus grosse entreprise varoise du secteur industriel, puisqu'elle emploie plus de 3.000 ouvriers, a déjà licencié sept cents de ceux-ci en deux ans. Un effort de reconversion a été entrepris, certes, mais rien de sérieux n'a été fait à la mesure de l'entreprise intéressée.

Quant à l'arsenal maritime, qui compte plus de 11.000 salariés, on constate déjà une diminution des embauchages ainsi que plusieurs licenciements d'ouvriers et de cadres travaillant en régie. Ce même arsenal qui, il y a dix ans, formait quelque trois cents ou quatre cents apprentis par an, n'en forme plus aujourd'hui qu'une centaine.

Après le transfert de nombreuses unités navales vers l'Atlantique, cette situation ne fait que rendre plus difficile la solution.

A ces inquiétudes s'ajoutent les menaces qui pèsent sur les mines de bauxite, lesquelles occupent plus de 1.200 ouvriers. La commission des mines, constituée en vue de l'élaboration du V^e Plan, n'a-t-elle pas, en effet, envisagé une cessation de toute exploitation d'ici à vingt ans ? Pourtant, actuellement, la France exporte mensuellement 20.000 tonnes de bauxite et le Var compte parmi les premiers producteurs mondiaux à cet égard.

Sans doute des intérêts privés dirigent-ils leurs efforts vers la Guinée et vers l'Australie, mais l'intérêt des travailleurs et celui de la nation commandent au Gouvernement d'exiger une exploitation rationnelle de nos gisements.

Ainsi, le V^e Plan n'a rien prévu pour permettre non seulement le emploi du personnel licencié, mais aussi la création d'emplois. Des études sérieuses faites par M. N. S. E. E. ne prévoient, dans la meilleure hypothèse, que quelques centaines d'emplois nouveaux dans le secteur touristique.

Rien n'est fait en vue de permettre les expansions industrielles indispensables, puisque le Var ne figure pas parmi les départements qui pourront bénéficier soit de la prime de développement industriel — zone I — soit de la prime de développement industriel dont bénéficie la zone II. Toulon est en effet en zone III et le Var en zone IV.

Ainsi, quels que soient leurs efforts, les collectivités locales, qui souvent réalisent à grands frais des zones industrielles, demeureront vides si le classement du Var n'est pas révisé.

Des quatre grands ports militaires français — Brest, Cherbourg, Lorient et Toulon — seul Toulon est en zone III, les autres étant classés en zone I. Pourquoi ?

Cette grave situation était pourtant prévisible puisque, dans un document annexé à la loi de finances pour 1964, il était déclaré : « Les problèmes les plus sérieux se trouvent posés par la récession ou l'arrêt du développement de certaines activités industrielles dans les localités où elles constituent la source prédominante d'emploi : c'est le cas ou ce sera le cas dans un proche avenir des villes de Toulon et de Montluçon ».

Il est aujourd'hui plus urgent que jamais que les pouvoirs publics procèdent à une étude de l'industrialisation du Var, seule solution du problème de la création d'emplois.

Si le problème de la création d'emplois est le plus important, parce que vital, bien d'autres problèmes se posent, pour lesquels aucune solution n'apparaît dans l'immédiat. Je me contenterai de les citer sans long commentaire.

Il y a d'abord celui de l'équipement routier.

Le Var est traversé par la route nationale n° 7. Cet axe important ne correspond plus au trafic actuel, ce qui lui vaut d'être une des routes les plus meurtrières de France. En attendant la réalisation de l'autoroute Aix-Puget, qui n'est pas prévue au V^e Plan, il est indispensable d'aménager la route nationale n° 7 qui continuera à jouer un rôle important, même après la mise en service de l'autoroute.

Autre problème : les télécommunications, complément indispensable de toute expansion. Il est nécessaire de créer des centraux interurbains et automatiques.

Quant au logement, ce problème est également lié à l'expansion démographique et implique la construction en plus grand nombre de logements sociaux.

Dans le domaine des équipements scolaires, on constate une insuffisance de locaux et de postes, la surcharge des classes,

la nécessité de développer les enseignements technique et secondaire.

Il importerait également de réaliser des équipements sociaux, sportifs, culturels, touristiques.

Autant de problèmes qui pourraient faire l'objet de longues discussions et qui conditionnent l'avenir de notre département. Faute de les résoudre, la France rejoindra le camp des pays sous-développés.

Dans les objectifs prévus, rien, hélas ! ne nous permet d'espérer une solution rapide.

Au nom de la population varoise, je demande avec insistance au Gouvernement de faire en sorte que cette région de France, qui est heureuse, chaque année, de recevoir tous ceux qui, sous notre ciel bleu, viennent chercher repos et détente, puisse offrir à ceux qui y habitent la certitude d'une vie de travail.

Pour cela, il est indispensable de maintenir les industries existantes, mais aussi de créer d'autres emplois. C'est une réalité que le Gouvernement ne peut ignorer. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. Bailly.

M. Jean Bailly. Monsieur le président, je dois tout d'abord vous prier d'excuser M. Lucien Bourgeois qui, finalement, a préféré renoncer à la parole.

Il se propose d'intervenir ultérieurement, à l'occasion d'un débat sur l'aménagement du territoire.

Je pense donc, monsieur le président, que vous voudrez bien m'accorder le temps de parole qui lui était réservé.

M. le président. Bien entendu, monsieur Bailly.

Vous disposez donc de quinze minutes plus cinq minutes, soit, au total, de vingt minutes.

M. Jean Bailly. Je vous remercie, monsieur le président.

Mesdames, messieurs, le nombre et la qualité des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour vous entretenir de la liaison fluviale Rhin-Rhône me dispensent, je crois, d'y consacrer de longs développements.

Je dirai seulement que les populations que je représente ici attendent beaucoup de cette réalisation, car elles savent que la crise du textile qui, récemment encore, les a éprouvées durement, a pour conséquence directe le renforcement du caractère de mono-industrie de la région.

De nouvelles activités industrielles sont indispensables pour apporter aux jeunes et aux femmes les emplois qui déjà font défaut et pour éviter qu'un plus grand nombre d'ouvriers et d'employés ne soient contraints d'aller quotidiennement travailler dans les pays voisins.

Ce serait folie, sous prétexte que l'activité industrielle y est encore relativement satisfaisante, de ne rien entreprendre en vue de renforcer le potentiel industriel là où existe déjà une vocation évidente à une industrialisation plus poussée.

Aux portes de l'Allemagne et de la Suisse, des aménagements fluviaux et portuaires adéquats constitueraient, à n'en pas douter, un encouragement efficace à l'implantation de nouvelles industries.

Ces mêmes perspectives d'évolution m'incitent à déplorer l'insuffisance des efforts tentés afin d'assurer l'égalité des chances aux enfants du milieu rural, dont un grand nombre seront sans doute appelés demain à s'orienter vers l'industrie ou vers le secteur tertiaire. Dès l'âge scolaire, en effet, ils subissent un lourd handicap puisque, ne disposant pas d'écoles maternelles, ils ne sont scolarisés qu'à partir de six ans.

Je demande donc au Gouvernement de décider un abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire.

Je dirai à nouveau combien le maintien des abattements de zone constitue un défi à un véritable aménagement du territoire.

Si des impératifs financiers font qu'il est devenu malaisé pour le Gouvernement de tenir sa promesse de les supprimer pour la fin de la législature, que n'en a-t-il prévu la disparition progressive au cours du V^e Plan ?

Je ne cesserai, en tout cas, d'affirmer qu'il est injustifiable, économiquement et socialement, de maintenir des abattements de zone pour les allocations familiales. J'ose dire que, à l'inverse du système actuel, ce sont les familles des petites villes, des bourgs et des villages qui sont le plus défavorisées et qui devraient, en conséquence, recevoir les plus fortes allocations.

Que l'on ne vienne pas s'étonner que les familles ne recherchent pas davantage le logement individuel, pénalisées qu'elles sont lorsqu'elles font construire une maison en dehors des grandes agglomérations.

Il y a là, à terme, une réelle menace à notre essor démographique.

L'essentiel de mon propos concernera la réforme de l'administration.

C'est, en effet, à une réflexion sur la nécessité de réformer nombre de nos structures que nous invite le projet de V^e Plan. Les structures administratives n'y échappent pas.

Le Plan souligne quelques-unes des réformes qui s'imposent en ce domaine : déconcentration des responsabilités de l'échelon national à l'échelon régional, amélioration des équipements, plus grande mobilité des fonctionnaires, afin d'éviter la spécialisation excessive et le cloisonnement des services.

Sans doute sommes-nous tous d'accord sur ces objectifs, mais je ne suis pas sûr que leur poursuite suffira, à elle seule, à mieux adapter notre administration à ses tâches nouvelles.

Qui, dans ce pays, n'a déjà rêvé d'une administration plus compréhensive, plus humaine, plus accueillante, une administration qui accorderait à chacun son dû, sans qu'il fût nécessaire de mobiliser les élus à tous les échelons pour que indemnités, pensions, retraites, autorisations administratives soient attribuées sans préjudice et sans passe-droit, sans attente et sans procédure excessives ?

Quel responsable de collectivité locale, maire ou conseiller général, n'a eu à déplorer, pour des affaires importantes, les lenteurs et les tracasseries de la machine administrative ?

Qui n'a été saisi par le découragement et n'a parfois renoncé à poursuivre des démarches interminables dont le goulot d'étranglement se situait dans un anonyme et lointain bureau parisien ?

Comment s'étonner, dès lors, que l'opinion publique en soit venue à considérer que l'administration était un mal nécessaire, un monde à part fait de fonctionnaires difficiles à dénombrier mais coûtant cher, en comparaison des services qu'ils rendent ou des ennuis qu'ils créent ?

Au demeurant, à une époque où les entreprises sont invitées, de tous côtés, à améliorer leur productivité et à procéder à des regroupements et à des concentrations, n'est-il pas naturel de demander à l'Etat de donner l'exemple et, par une productivité accrue de ses agents, de mieux utiliser leurs effectifs ?

Lors de la discussion du budget du ministère de l'intérieur, j'ai présenté des observations sur les imperfections de la réforme administrative à l'échelon des départements et des régions.

Je voudrais donc, aujourd'hui, limiter mes observations au cas de la haute administration, c'est-à-dire aux quelque 3.000 ou 4.000 fonctionnaires qui constituent la catégorie supérieure de notre administration civile : membres du Conseil d'Etat et des tribunaux administratifs, de la Cour des comptes, des diverses inspections des ministères, administrateurs civils, membres du corps préfectoral, diplomates.

Ces fonctionnaires assurent, en fait, la direction de notre administration. Ils représentent l'Etat. Ils participent également à la définition de la politique gouvernementale, dans la mesure où ils sont associés, au sein des cabinets ministériels, à l'élaboration des décisions au plus haut niveau. Il s'agit donc là d'un rouage essentiel de la vie de l'Etat. Or ce rouage ne fonctionne pas bien.

En 1945, la création de l'école nationale d'administration par le gouvernement que présidait le général de Gaulle avait permis d'améliorer les conditions de recrutement et de formation des futurs hauts fonctionnaires.

Toutefois, la réforme de l'administration française en est restée pratiquement là. L'organisation des carrières des hauts fonctionnaires ne diffère pas tellement en 1965 de ce qu'elle était en 1900, voire en 1800.

Les réformes qui s'imposent en ce domaine s'orientent autour de trois grands thèmes : mieux utiliser les compétences, éviter de faire dégénérer la haute administration en technocratie, réaffirmer, enfin, certaines obligations liées au service public.

Premier thème : mieux utiliser les compétences.

L'organisation des diverses carrières est loin d'être rationnelle. La haute administration française, au niveau des postes de direction dans les administrations centrales, offre un spectacle étrange. Certains directeurs ou sous-directeurs ont fait carrière dans le corps des administrateurs civils ; autrement dit, ils ont gravi, l'un après l'autre, les échelons de l'administration centrale. Les autres sont généralement originaires de l'inspection générale des finances, du Conseil d'Etat ou de la Cour des comptes. Aucune de ces formules n'est vraiment satisfaisante.

A un administrateur civil on reprochera souvent de n'avoir pas l'expérience d'autres services administratifs, sinon même d'autres directions au sein du ministère où il est affecté.

Le même reproche vaut pour les fonctionnaires issus des autres corps. Il s'y ajoutera l'inconvénient d'une formation très spécialisée, orientée vers le contentieux ou vers la vérification comptable.

Tel est un des premiers défauts de l'organisation actuelle.

Voici un autre exemple de structures qui n'ont pas su s'adapter à l'évolution contemporaine. Est-il raisonnable qu'un diplomate puisse représenter la France à l'étranger sans jamais prendre contact, dans sa carrière, avec les réalités économiques ou administratives du pays ? La carrière diplomatique ne peut plus être un monde à part. La place des problèmes économiques, financiers, techniques va grandissant dans les relations internationales. Il conviendrait de tenir compte de cette réalité pour définir un nouveau statut de ce corps.

Dernier défaut de l'organisation administrative actuelle : trop souvent, des tâches administratives sont dévolues à de hauts fonctionnaires d'origine technique. Au ministère des travaux publics et au ministère de l'industrie, par exemple, de tels cas sont nombreux. Là encore, de telles affectations traduisent une mauvaise utilisation du personnel existant.

Au moment où le V^e Plan met l'accent sur la nécessité d'encourager une meilleure productivité sous toutes ses formes, et alors qu'un important effort a été accompli pour former à l'école nationale d'administration des fonctionnaires de haut niveau, l'Etat ne devrait pas donner l'exemple d'une mauvaise utilisation des compétences.

Deuxième thème d'une politique de la fonction publique : éviter l'écueil de la technocratie.

Combien d'entre nous ont été frappés par le sentiment d'être impuissants à se faire entendre lorsqu'ils évoquent, devant certains fonctionnaires, les problèmes qui leur tiennent à cœur. Certes, le rôle de parlementaire est de soutenir auprès des pouvoirs publics les revendications légitimes de la circonscription qu'il représente — et si l'institution parlementaire n'existait pas, je crois qu'il faudrait l'inventer, ne serait-ce qu'à cet égard — mais encore convient-il qu'il rencontre, auprès de ses interlocuteurs un minimum de compréhension. Or rien, dans la carrière normale de la plupart des hauts fonctionnaires, ne leur permet de prendre contact sur « le tas », si je puis dire, avec les réalités administratives. L'affectation, pour un temps, dans des services extérieurs, plus proches des réalités administratives, est rarement la règle.

Le passage d'un corps à un autre, qui pourrait être l'occasion d'enrichir l'expérience administrative, n'existe pas. Le « recyclage », en cours de carrière, de nos fonctionnaires, pour les tenir au courant de l'évolution des grands problèmes actuels, n'est réalisé que de façon imparfaite et est plutôt considéré par les intéressés comme une perte de temps que comme un élément d'enrichissement.

Au reste, il n'est guère tenu compte des résultats de ces sessions d'étude pour améliorer la carrière des intéressés. Bref, toute la pente de notre pratique administrative mène trop souvent à la spécialisation étroite et à la technocratie.

Enfin, troisième point : il conviendrait d'affirmer ou de réaffirmer certaines obligations liées à la notion même de service public.

La première d'entre elles est que l'Etat ne doit pas être lié dans le choix de ses hauts fonctionnaires uniquement par des considérations d'ordre universitaire.

Il est normal, il est nécessaire même que l'essentiel du recrutement soit effectué par l'intermédiaire de l'école nationale d'administration. Ainsi peuvent être évités les immenses abus qu'entraînerait un recrutement uniquement au choix. Ainsi est assurée, dans de bonnes conditions, la formation des fonctionnaires. Mais une place doit être faite également dans les cadres supérieurs de l'Etat à des éléments qui ont fait leurs preuves par ailleurs dans la vie administrative. Il y a là un élément certain d'enrichissement.

Je vise en particulier le cas des attachés d'administration de valeur qui n'ont pu ou ne pourraient affronter avec succès des épreuves scolaires. Le problème est un problème d'autorité plus qu'il n'y paraît.

Cet avancement au choix ne doit pas bénéficier aux fonctionnaires arrivés par l'ancienneté au sommet de l'échelle de leurs cadres. Il doit être, au contraire, réservé aux seuls éléments jeunes et dynamiques susceptibles de rendre vraiment service à l'Etat dans les emplois où ils seront placés.

La seconde obligation est l'égalité de tous devant l'autorité de l'Etat. Cette égalité est bien incertaine. Le jeune fonctionnaire entré au Conseil d'Etat, à la Cour des comptes ou à l'inspection des finances est assuré, sauf faute grave, de terminer sa carrière au sommet de la hiérarchie administrative. Peut-être valable à une époque où la qualité du recrutement de ces grands corps était supérieure à celle du recrutement des autres corps de l'Etat, une telle formule ne l'est plus actuellement. L'existence de carrières privilégiées, statutairement bien protégées, ôte à l'Etat le moyen d'assurer, dans des conditions équitables, la gestion de l'ensemble de ses hauts fonctionnaires. Elle facilite le développement d'une sorte de « mandarinat » basé sur les résultats d'un concours, mandarinat contraire aux intérêts de

l'Etat, des administrés et même de l'ensemble de la fonction publique.

Cette même égalité suppose, sur un autre plan, que le passage dans un cabinet ministériel ne soit pas le prétexte à des avancements abusifs. Trop d'exemples pourraient être donnés de hauts fonctionnaires dont la carrière rapide est fonction de leur chance et de leur réussite auprès d'un ministre.

Les règles mêmes de la fonction publique devraient, par ailleurs, mettre le haut fonctionnaire à l'abri des influences extérieures. Je voudrais, à cet égard, dire un mot de ce que l'on appelle communément le « pantouflage ».

Le fonctionnement de certains grands corps est tout entier orienté vers la perspective de débouchés extérieurs.

Le système a des inconvénients évidents. Fonctionnant à sens unique il aboutit, dans bien des cas, à introduire une sorte de collusion entre l'administration et les secteurs semi-publics ou privés qu'elle contrôle.

Certes tout n'est pas à condamner dans cette pratique. Tant que les rémunérations de la fonction publique resteront insuffisantes, il est inévitable que certains fonctionnaires préfèrent tenter leur chance dans d'autres activités. Si leur départ n'intervient qu'après un nombre raisonnable d'années passées au sein de la fonction publique, le mal est mineur. En fait l'administration aura bénéficié de la collaboration de ces fonctionnaires pendant la période où ils pourront rendre les plus grands services. Mais on ne devrait pas pour autant tolérer que les emplois les plus élevés du secteur semi-public soient pratiquement considérés comme des chasses gardées par certains hauts fonctionnaires qui y accèdent au sortir même d'un poste de tutelle. L'autorité des représentants du ministre est amoindrie. La politique gouvernementale s'en trouve tout entière pervertie.

Toutes les observations qui précèdent mènent à la conclusion que la situation actuelle n'est pas bonne.

J'en viens à ce qui pourrait à mon sens constituer un schéma de réforme de la haute administration française.

Les hauts fonctionnaires devraient être regroupés dans un corps unique dont les membres auraient vocation à tous les emplois supérieurs de l'Etat. Ce corps pourrait avoir des effectifs sensiblement moins nombreux que les effectifs actuellement en place. Combien d'administrateurs exercent des fonctions qui, normalement, devraient être dévolues à des attachés d'administration !

Aux membres de ce corps seraient accordées des rémunérations relativement élevées correspondant à leur qualité et à leur rang. L'occasion serait ainsi donnée à tout haut fonctionnaire d'exercer, pendant quelques années au moins, le métier de sous-préfet ou de secrétaire général par exemple. Ainsi serait mieux garantie la bonne compréhension des problèmes concrets de l'administration quotidienne. Dans un autre ordre d'idées, l'exercice de fonctions diplomatiques permettrait aux hauts fonctionnaires de certains services de mieux étudier les réalités étrangères.

Quant aux fonctions d'inspection qui sont actuellement dévolues dans presque chaque ministère à un service particulier, leur cloisonnement entre ministères d'importance inégale est néfaste à leur bon exercice. Aussi devrait-il être créé un seul corps d'inspection rattaché au Premier ministre et recruté parmi les fonctionnaires ayant déjà atteint une certaine expérience administrative.

Chaque ministre, qu'il s'agisse notamment du ministre des finances, du ministre du travail ou du ministre de l'intérieur, recourrait aux services de cette inspection ou demanderait que soient détachés, à titre permanent, auprès de lui, quelques-uns de ses membres.

Reste le problème des grands corps juridictionnels de l'Etat. Je ne crois pas, pour ma part, qu'il soit de bonne pratique d'orienter, dès le départ, la carrière de jeunes fonctionnaires vers des tâches uniquement juridictionnelles. Les fonctions d'auditeur ou de maître des requêtes au Conseil d'Etat, comme celles d'auditeur ou de conseiller référendaire à la Cour des comptes, pourraient être exercées par des fonctionnaires affectés temporairement dans ces emplois.

Par contre, au niveau des conseillers d'Etat ou des conseillers à la Cour des comptes seraient fixées les garanties statutaires nécessaires au bon exercice de la justice.

Je conclus.

En ce domaine, les réformes ne doivent pas être incomplètes, sinon elles risquent d'aller à l'encontre du but poursuivi.

Les grandes réformes ne se divisent pas. C'est ainsi que le rapport sur le V^e Plan fait allusion à la mobilité des administrateurs civils et la présente comme un progrès incontestable. En effet, une telle mesure est justifiée. Mais du fait même qu'elle ne concerne qu'un corps, celui des administrateurs, ne risque-t-elle pas de perdre la plus grande partie de son intérêt ? Elle a même l'inconvénient d'accentuer encore, aux yeux des

futurs fonctionnaires, le privilège dont bénéficient d'autres corps de l'Etat qui, à l'attrait de prérogatives plus prestigieuses sur le plan de la carrière, y ajoutent celui d'une stabilité confirmée.

En 1945 avait été réalisée la réforme des conditions d'accès aux grands corps de l'Etat, par cette ordonnance du général de Gaulle que vous avez tous en mémoire. Maintenant, il convient d'aborder la seconde étape, la plus importante, celle de la réorganisation des grandes administrations de l'Etat. Dans cette tentative, ni la volonté de progresser ni la continuité ne feront, je l'espère, défaut au Gouvernement. (Applaudissements.)

M. le président. Je remercie M. Bailly d'avoir respecté son temps de parole.

La parole est à M. Icart.

M. Fernand Icart. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, parmi les objectifs fixés par le V^e Plan, il en est un que je voudrais principalement traiter, celui de l'équipement urbain, en examinant la charge qu'il représente. J'entends par équipement urbain toute l'infrastructure qui entoure et accompagne la construction proprement dite, tous les réseaux, tous les équipements socio-éducatifs et toutes les réservations foncières nécessaires.

En 1962, une commission chargée par le ministre de la construction d'étudier les conditions de vie dans les grands ensembles a évalué la charge de cet équipement à 13.500 francs par logement nouvellement construit. Aujourd'hui, ce chiffre peut être porté, sans exagération, à 16.000 francs. C'est à partir de cette constatation que je montrerai l'importance de l'effort à réaliser.

Avant de me situer sur le plan national, je prendrai un exemple concret, celui du département des Alpes-Maritimes. Rassurez-vous, je ne le fais que pour servir d'introduction et de base à ma démonstration : d'abord, parce que je connais les chiffres qui le concernent, ensuite parce que les problèmes qui se posent à l'ensemble du pays trouvent en ce département une sorte de révélateur, en raison des distorsions qui le caractérisent. Disons brièvement qu'il connaît une sorte de sous-développement accentué, en même temps qu'une expansion souvent plus brillante que dans d'autres régions.

On y construit beaucoup, vous le savez. En gros, on y délivre 20.000 permis de construire par an, et cela correspondra, pour cette année, à la mise en chantier de plus de 16.000 logements, dont moins de 5.000 seulement bénéficieront de l'aide de l'Etat. C'est sans doute la proportion la plus faible en France, moins d'un tiers, qu'on se doit de comparer à la moyenne nationale qui est voisine de deux tiers.

Certes, c'est là l'indice d'une certaine richesse, mais aussi de la méconnaissance d'un problème social d'autant plus aigu qu'il s'insère dans un contexte relativement luxueux, conséquence d'une vision lointaine, entachée d'apriorisme, de la situation véritable de ce département.

Pour chacun des 16.000 logements nouveaux, le coût de l'équipement urbain étant de 16.000 francs, il faudrait investir annuellement 256 millions pour cet équipement.

De toute évidence, ni les ressources des collectivités locales, ni la part de l'Etat ne sont à l'échelle de ces besoins, pas plus d'ailleurs que la contribution financière des constructeurs eux-mêmes, dont la participation risque parfois d'être imposée de façon arbitraire.

Dans ces conditions, comment expliquer que cette cadence annuelle de 16.000 logements ait pu être progressivement atteinte, puisqu'elle semble démentir les conclusions de la commission du ministère de la construction ?

Cela tient au fait que l'on continue à vivre sur le capital investi au cours du siècle qui vient de s'écouler. On vit sur les marges qui ont été prises au cours de ces cinquante dernières années.

Mais nous ne devons pas nous dissimuler qu'en définitive on ne vit que sur des restes. Or, j'ai le sentiment que nous parvenons à l'épuisement de ce reliquat et que nous sommes maintenant à un tournant, à une véritable impasse. Les structures de base vont tout à coup craquer et nous allons nous trouver devant un abîme d'insuffisances de toutes sortes.

J'ai pris l'exemple du département des Alpes-Maritimes, parce qu'il présente un caractère d'une gravité exceptionnelle, parce qu'à mes yeux, selon le concept de base que révèle le Plan, il est une sorte de « clignotant » en soi.

Il semble, en effet, que la situation tende, à plus ou moins brève échéance, à être comparable dans le reste de la France.

Chacun sent bien, surtout dans le domaine de la construction et de l'équipement urbain, que nous ne faisons que combler un retard, mais que l'appareil moderne qui serait susceptible de nous faire accomplir un nouveau bond en avant n'est pas encore en place.

Le Plan prévoit la construction de 480.000 logements par an dès 1970. Si j'effectue la même multiplication que j'ai faite il y a un instant, en reprenant le chiffre de 16.000 francs par logement nouveau, je parviens à la charge globale annuelle, pour ce seul aspect de l'équipement urbain, de 7.680 millions de francs.

En est-il tenu compte dans vos enveloppes ? Il est difficile de le discerner.

Et si cette préoccupation est évoquée dans votre projet de Plan, en termes généraux, je n'ai pas le sentiment que le phénomène que nous allons affronter ait été cerné et son importance véritable mesurée.

Vous comptez beaucoup sur la fiscalité locale. Vous comptez également sur notre législation et sur ce que notre législature a apporté : la réforme des régimes d'expropriation, le développement des zones à urbaniser en priorité et des zones d'aménagement différé, le bail à construction, etc.

Mais tout cet appareil n'est pas un instrument vraiment très commode à manipuler. Seul, selon moi, l'article 8 de la loi de finances de 1964, qui institue la taxe de régularisation foncière constitue l'amorce d'une politique plus réaliste.

Encore conviendrait-il, d'abord, de lui donner un caractère plus général permettant son application systématique à l'ensemble d'une commune ; ensuite, de limiter son application au moment de l'utilisation du sol proprement dite, pour éviter que cette taxe ne ressemble à un impôt sur le capital ; enfin, de permettre aux collectivités locales de moduler son champ d'application, les problèmes de logement étant quelquefois très étroitement imbriqués avec d'autres problèmes : je pense notamment à l'équipement touristique.

Je rappelle, d'ailleurs, que j'avais déposé, dans ce même sens, un amendement à cet article.

Il s'agit, en un mot, de mettre à la disposition des collectivités locales une fiscalité qui soit, d'une part, adaptée à l'ampleur du problème que je souligne, qui soit, d'autre part, d'un emploi plus facile et dont l'imputation soit à la fois plus directe et plus juste par sa généralisation.

La déclaration faite récemment à Rodez par le ministre de la construction semble indiquer d'ailleurs qu'il envisage de s'engager dans cette voie.

C'est la première condition à réaliser.

La seconde serait peut-être de contraindre les collectivités à appliquer cette fiscalité. En effet, lui laisser un caractère facultatif, c'est courir le risque que les conditions particulières et la démagogie l'emportent et qu'en définitive nous ne disposions plus d'un appareil à la mesure des objectifs fixés.

La troisième condition est de porter remède à d'autres difficultés que nous rencontrons : l'insuffisance des moyens mis en œuvre dans le domaine des études techniques municipales que j'évoque au passage.

Mais, en fait, tant que tout cet appareil ne sera pas en place, vous ne pourrez pas valablement à la fois établir le montant des dépenses et en répartir la charge entre l'Etat, les collectivités locales et les particuliers.

Je voudrais tout de même préciser que mes suggestions ne sauraient répondre à toutes les questions qui vont se poser aux collectivités locales. Après M. le président Palewski et tant d'autres, je tiens aussi à souligner le caractère aléatoire et arbitraire de la répartition des charges que vous fixez à un tiers pour l'Etat et à deux tiers pour les collectivités locales, alors même que vous affirmez le caractère contraignant du Plan, le choix, au sommet, des opérations, devant entraîner *ipso facto*, la participation de ces collectivités locales.

Cette attitude s'inscrit dans une logique implacable à partir du moment où l'on veut conférer au Plan un caractère impératif et cela se conçoit.

Mais une telle conséquence devrait résulter d'un préalable : une participation des collectivités locales plus réelle à l'élaboration du Plan, prélude elle-même d'une adhésion indispensable.

Or, dans la procédure actuelle, les conseils généraux eux-mêmes sont pratiquement écartés du travail préparatoire, les propositions du préfet à la conférence interdépartementale restant confidentielles. Et cependant les assemblées départementales seront appelées à voter les crédits correspondant aux opérations retenues par le Plan. Il y a là une anomalie que je tiens à souligner.

De même il paraît anormal — à l'expérience — d'écarter les parlementaires des commissions d'expansion régionale et de ne leur laisser, dans certains cas, que la possibilité d'être informés *a posteriori* de la conclusion des travaux de ces commissions.

Ces anomalies se situent au niveau des principes ; mais, sur le plan plus concret du financement, le caractère contraignant de votre Plan pour les collectivités locales ne tient aucun compte de leurs possibilités.

J'entends bien que la « fiscalité locale doit être mieux adaptée aux charges que supportent les communes ». C'est ce que vous écrivez. Mais comme vous déclarez par ailleurs que « pour faire face aux charges du budget — tout en dégagant un excédent de ressources définitives — les recettes fiscales doivent demeurer au niveau nécessaire » on risque d'être tenté de conclure à une aggravation générale de la fiscalité.

Je ne crois pas, vraiment, que le pays tout entier approuve de telles intentions. Il convient que le Gouvernement en prenne pleinement conscience.

M. le président. La parole est à M. Cermolacce.

M. Paul Cermolacce. Mesdames, messieurs, le V^e Plan doit, en principe, orienter pour plusieurs années l'économie nationale et régionale.

Il a été démontré tout au long de ce débat — et cela par de nombreux orateurs — que loin de tendre vers l'équilibre et la constitution d'une société plus juste, le plan est orienté en fonction des intérêts des monopoles dont la politique est fondamentalement inhumaine, antisociale, contraire à l'intérêt général.

Il en est ainsi notamment pour le département de la Corse, département insulaire rattaché, malgré l'opinion unanime de sa population, à la région Provence-Côte d'Azur.

Pour étayer notre argumentation, nous pourrions, si le temps ne nous était pas mesuré, faire le bilan du programme d'action régionale publié en 1957 — sans consultation des intéressés, d'ailleurs — pour savoir ce qu'il en est advenu. C'est là notre seule référence car — sollicitude particulière du Gouvernement — le IV^e plan a ignoré la Corse.

Ce programme prévoyait la promotion de la Corse. Les puissants mouvements de protestation qui se déroulent dans l'île ont fait éclater à l'évidence l'acuité de la crise que traverse ce département dans tous les domaines, économique, social, culturel et humain.

Vingt-cinq mille hectares de forêt ont brûlé cet été. Le Gouvernement — ou, pour mieux dire, certain ministre — a accusé toute la population de complicité avec les incendiaires, ce qui lui a permis de masquer ses propres responsabilités quant aux mesures destinées à assurer la protection de la forêt. Nul ne s'est davantage préoccupé du malaise qui règne parmi les agriculteurs au sujet des attributions de lots par la Somivac. Nul ne s'est soucié de la priorité à accorder aux petits et moyens exploitants insulaires ni des facilités de crédit plus grandes qu'il faudrait leur consentir.

Le tourisme devait être la panacée. Or en ce domaine, l'échec est patent. Quand on se refuse à mettre l'infrastructure en état, à assurer la viabilité, à organiser les télécommunications, à prévoir des moyens de transports maritimes mieux adaptés, on ne saurait s'attendre à d'autres résultats.

La S. E. T. C. O. a fait faillite. Il est vrai qu'elle n'avait pas été constituée pour résoudre le problème. Le seul résultat que l'on ait atteint, c'est le déclenchement d'une vaste spéculation immobilière. Des terres ont été rafiées à prix d'or. Dans certains endroits, le rivage lui-même a été annexé par des privilèges de la fortune.

Cinq cent cinquante emplois ont été supprimés en trois ans à la suite de la fermeture des usines de Ponta-Leccia et de Canari. Le personnel des chemins de fer a été réduit. En compensation : aucune création d'emplois nouveaux.

Et ce n'est pas tout. Il faut rappeler encore les menaces de fermeture des lycées de Corte et de Sartène, de 19 C. E. G., de 210 écoles primaires. L'enseignement professionnel agricole, technique et hôtelier est pratiquement inexistant ou insuffisant.

On comprend, de la sorte, que, malgré un excédent de naissances sur les décès et l'apport de quelque 10.000 rapatriés, la Corse ait perdu 40.000 habitants en dix ans.

Convenez, messieurs du Gouvernement, que ce bilan est désastreux.

J'ajouterai que les Corses attendent toujours le projet de loi tendant à compenser le handicap de l'insularité et à promouvoir l'expansion économique du département afin de réduire le coût de la vie, de 30 p. 100 plus élevé qu'ailleurs.

On comprend mieux, n'est-il pas vrai ? après ce bref tour d'horizon, les rancunes et les colères.

Des promesses ? Vous en êtes prodiges.

En 1963, vous vous êtes engagés à étudier le problème spécifique de la Corse dans le cadre de la région Provence-Côte d'Azur. Des groupes de travail ont été mis en place. Leurs conclusions ont fait l'objet d'une note particulière qui rappelle les contraintes qu'imposent à la Corse son insularité, sa situation démographique défavorable, la nécessité de remédier, de façon prioritaire, au sous-équipement et de favoriser le développement économique. Et ces conclusions soulignent qu'il ne s'agit pas, en l'occurrence, de mesures de faveur mais bien d'une action de « rééquilibrage », de « rattrapage ». A notre

avis, l'effort envisagé est loin de correspondre aux mesures arrêtées par le programme d'action régionale de 1957 et plus loin encore de combler le retard accumulé par la Corse depuis fort longtemps.

Or sur quoi pouvons-nous compter ?

Si la Corse est, cette fois, mentionnée au V^e Plan, force nous est bien de constater que celui-ci est muet sur les options prioritaires que je viens très brièvement de rappeler. Les mesures envisagées sont nettement insuffisantes et, s'il n'est porté remède à la situation, les cinq ans à venir risquent d'accentuer encore la dégradation des conditions économiques, sociales, culturelles et humaines.

Est-ce là le but que l'on se propose ?

Le remède ? Tous les Corses le connaissent. Il faut ériger la Corse en région de programme autonome et promulguer une loi de programme fixant et les investissements et le calendrier d'exécution.

Vous êtes saisis de cette revendication mais vous ne voulez pas en tenir compte.

Quant à nous, nous entendons soutenir ces légitimes demandes et c'est une raison supplémentaire, avec tant d'autres, pour ne pas approuver votre V^e Plan. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Zuccarelli. (Applaudissements.)

M. Jean Zuccarelli. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un haut fonctionnaire a dit que la politique d'aménagement du territoire est un peu comme ces auberges espagnoles dans lesquelles chaque client apporte ce qu'il aime manger.

Par certains côtés, cette comparaison osée se révèle exacte car, à la lecture du V^e Plan, on constate que maintes particularités régionales ont été respectées comme il se devait. C'est vrai, en tout cas, pour la Corse que Clemenceau déjà appelait « la seule île de la métropole » puisque, dans le chapitre V intitulé « Développement régional et urbain », il est dit que « la Corse fera l'objet d'un effort particulier en vue de son développement économique au cours du V^e Plan ».

Ainsi, pour la première fois depuis que des plans s'échelonnent, il est fait allusion à mon département et à ses problèmes spécifiques. Tous les Corses se réjouiront de voir enfin leur île sortir d'un pesant oubli.

Mais la reconnaissance de la spécificité des problèmes corses constitue-t-elle vraiment un premier pas vers la création, au sein de la région Provence-Côte d'Azur-Corse, d'une sorte de sous-région dont l'idée avait été un instant effleurée ?

Il va sans dire que nous n'éprouvons aucune méfiance à l'égard des départements continentaux auxquels nous nous trouvons associés. La dénomination « Provence-Côte d'Azur-Corse » nous plaît d'un point de vue affectif. Elle me plaît davantage encore depuis que les Bouches-du-Rhône ont pris la défense de la Corse et puisqu'elle réaffirme aussi des liens qui nous sont chers et qu'un trait d'union paraît effacer 250 ou 300 kilomètres de mer.

Mais, du point de vue pratique, on ne peut oublier que la Corse est une île, une île qui a contracté, dans tous les domaines, un énorme retard et dont les problèmes ne peuvent être considérés, sans risque pour elle, dans une optique trop élargie.

Ce qui est valable pour Nice, pour Toulon, pour Marseille, ne l'est pas, du moins pas encore, pour Ajaccio ou Bastia. Il est donc de l'intérêt naturel de la Corse d'éviter toute confusion.

Certes, la logique a été relativement respectée puisque, compte tenu de ses particularités, la Corse a été inscrite dans un programme d'action régionale distinct de celui de la région Provence-Côte d'Azur, que des groupes de travail spéciaux ont été créés, lesquels ont rédigé une « note particulière » annexée au rapport de la région et qu'ainsi la Corse se trouve individualisée en quelques lignes dans le Plan. Cette procédure a d'ailleurs obtenu l'agrément de ceux qui sont attachés au développement de l'île et qui souhaitent, sur cette lancée, l'individualisation des crédits qui seront accordés à leur département.

Mais cette sollicitude manifestée dans la forme et dans les écrits n'a pas dissipé complètement les craintes de ceux qui appréhendent encore les actes de demain, en raison des déceptions du passé.

Le problème dominant de la Corse, celui d'où provient l'ensemble de ses difficultés, c'est l'insularité. Nous avons noté que le Plan propose l'amélioration des communications avec le continent. C'est essentiel. Oui, il faut s'acheminer résolument, rapidement vers la continuité territoriale, faute de quoi les efforts accomplis dans les deux orientations majeures du Plan, tourisme et agriculture, aboutiraient à une cruelle déconvenue.

En effet, comment concevoir une politique touristique efficace si les moyens de transport demeurent inadaptés, les tarifs prohibitifs ? De même, à quoi servirait une agriculture excédentaire, c'est-à-dire exportatrice, si les produits arrivés à destination cessaient, pour les mêmes raisons, auxquelles il faut ajouter de surprenantes incidences de manutention, d'être compétitifs ?

On me pardonnera, je l'espère, cette lapalissade : on ne peut régler le problème d'une île telle que la Corse qu'en s'attaquant à l'insularité.

Je déteste les comparaisons qui ne sont pas à l'avantage de notre grand pays. Mais pourquoi ce qui a été compris ailleurs avec fruit ne le serait-il pas dans une France qui sait se montrer si généreuse, parfois à l'excès ?

La rigueur appliquée à certains départements manifestement sous-développés les place dans une déconcertante position d'infériorité. Or, sur le chapitre des relations extérieures, le Plan est laconique et nous aimerions, monsieur le secrétaire d'Etat, en savoir davantage sur les intentions du Gouvernement.

Après les relations extérieures, j'examinerai brièvement les relations intérieures. Un exemple me permettra d'illustrer mes préoccupations.

Le département de la Corse a été autorisé par l'autorité de tutelle à contracter un emprunt de 1 milliard d'anciens francs en trois tranches pour la remise en état de son réseau routier départemental. Or les organismes prêteurs se récusent en invoquant le plan de stabilisation. Ainsi expansion et stabilisation sont inconciliables dans un département comme la Corse et à l'occasion d'un Plan qui réclame un effort collectif des collectivités locales !

Je rappellerai, d'autre part, que le règlement du problème de l'insularité, sans lequel toute tentative de développement économique serait vaine, suppose aussi une adaptation, une modernisation du cadre fiscal qui régit actuellement la Corse. Le Gouvernement s'est engagé à déposer un projet de loi avant la première session ordinaire de 1966. Nous sommes persuadés, malgré le silence du Plan, que cet engagement est toujours valable.

Ce n'est donc que si le véritable préalable de l'insularité est levé que le V^e Plan pourra constituer un élément régénérateur et que la Corse, une page sombre de son histoire économique étant tournée, pourra raisonnablement attendre beaucoup des deux orientations de base qui lui sont proposées, à savoir l'équipement touristique, d'une part, la mise en valeur agricole et forestière d'autre part.

Dans chacun de ces deux secteurs, deux sociétés d'économie mixte ont déjà été créées. Il faut que ces deux sociétés puissent entièrement remplir le rôle qui leur a été dévolu. La Société d'équipement touristique n'a pu que se borner au lancement de rares hôtels de grand luxe, ce qui n'est déjà pas négligeable, compte tenu des moyens symboliques dont elle disposait. Mais il importe qu'elle puisse désormais répondre à sa vocation réelle qui est d'être l'inspiratrice, l'organisatrice, le véritable maître d'œuvre du tourisme insulaire, capable, avec ses 1.000 kilomètres de rivage et les ressources incalculables de sa montagne, de répondre à toutes les exigences du tourisme moderne, considéré sous toutes ses formes et à tous ses niveaux.

Quelqu'un a dit que la Corse était la grande réserve du tourisme français. Nous en acceptons l'augure à condition qu'on ne prenne pas les mots au pied de la lettre et qu'on ne « réserve » pas la Corse pour un avenir trop lointain.

Quant à l'agriculture, nous la croyons objectivement compétitive si on la conduit à se spécialiser judicieusement...

M. le président. Monsieur Zuccarelli, vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Jean Zuccarelli. Je termine, monsieur le président.

... et si on la dote des équipements indispensables à la transformation de ses produits, je veux parler des conserveries pour les produits de la terre, de l'élevage et de la pêche.

Je ne reviendrai pas, pour répondre au vœu de M. le président sur ce que j'ai déjà dit à cette tribune à l'occasion de la discussion du budget de l'agriculture. Je ne parlerai pas de la société de mise en valeur agricole de la Corse ni des crédits dont elle devrait disposer et non plus de l'aide qu'elle a sollicitée auprès de la Banque européenne d'investissement.

Ainsi donc, dans la grande occasion que le V^e Plan offre à toutes les régions de France, la Corse est sur la ligne de départ. Sans prétendre distancer qui que ce soit, elle sera à l'arrivée pour peu qu'elle trouve les moyens honnêtes d'utiliser ses chances.

A défaut de quoi il faudrait conclure que c'est un irréversible malheur que d'être une île et que les hommes, aptes

à forger l'histoire, sont impuissants devant la géographie. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Sallé.

M. Louis Sallé. Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, la récente discussion du budget du commissariat au tourisme est encore présente à nos esprits.

Elle nous a permis de faire le point de la situation du tourisme français en cette fin d'année 1965. Nous avons pu mesurer les difficultés que connaît ce secteur important de l'économie nationale et exprimer les craintes que l'avenir proche pouvait faire naître, en particulier à propos de notre balance touristique. Nous avons pu également apprécier les dernières décisions du Gouvernement destinées à favoriser notre équipement hôtelier et para-hôtelier, à renforcer notre propagande intérieure et extérieure et, plus généralement, à permettre à tous les Français de prendre de préférence sur leur propre territoire ces vacances que la vie moderne rend de plus en plus nécessaires.

Mon intervention sera donc brève. Je me limiterai à une vue d'ensemble sur le V^e Plan en matière de tourisme afin de dégager les principales orientations et de voir dans quelle mesure elle répondent aux exigences actuelles.

Je soulignerai au passage les conditions dans lesquelles le IV^e Plan a été exécuté et les motifs de crainte ou de satisfaction qu'on peut en tirer.

Le V^e Plan de modernisation et d'équipement envisage de réaliser, sur la période 1966-1970, un montant global d'investissements s'élevant à près de 3 milliards de francs, soit 600 millions par an en moyenne. Sur ces 600 millions annuels, près des trois quarts, soit 434 millions, seront consacrés à l'équipement hôtelier, 13 p. 100 environ au tourisme social, appellation d'ailleurs controversée, un peu plus de 6 p. 100 au développement du nautisme, 4 p. 100 à l'équipement de nos stations de montagne et le reste, à peu près 3 p. 100, à la modernisation de nos établissements thermaux.

Cette répartition des crédits souligne suffisamment le point d'impact de l'effort des pouvoirs publics.

Le secteur de l'hôtellerie sera le principal bénéficiaire des crédits au cours du V^e Plan.

Ce n'est pas le rapporteur du budget du tourisme qui s'en plaindra. Il faut, cependant, que les choses soient bien mises au point.

La réussite d'une politique d'équipement dans les régions de vacances dépend exclusivement du niveau des prix qui seront pratiqués comparativement à ceux de nos concurrents étrangers.

Or, les responsables de l'hôtellerie ont démontré depuis longtemps, et non sans raison, que les conditions nécessaires à leur modernisation ne se trouvaient pas réunies. Ils ont réclamé — et nous avons appuyé leurs revendications — des mesures d'aide que les pouvoirs publics ont mis trop longtemps à leur accorder.

C'est maintenant chose faite ou sur le point de l'être.

Les principaux obstacles à un équipement hôtelier dans notre pays ont été parfaitement définis : autofinancement trop important, fiscalité excessive, charges sociales et parafiscales sans comparaison avec celles que connaissent les pays actuellement en grande expansion touristique.

Le Gouvernement vient d'apporter une série de remèdes à ces inconvénients. La part d'autofinancement se trouvera prochainement réduite et la fiscalité allégée par la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires. Seule la pression parafiscale demeure, et il est à craindre qu'elle subsiste encore si des réformes dans le mode d'exploitation n'interviennent rapidement.

Je crois, en effet, que certaines formules hôtelières actuelles sont périmées. Je conçois que certains n'acceptent pas facilement cette mutation, mais vouloir aller contre son temps n'a jamais été une attitude profitable.

A de rares exceptions près, l'hôtel saisonnier se révèle difficilement rentable. Une gestion artisanale ou familiale, avec des frais de personnel réduits, permet parfois à un établissement de se maintenir alors que son exploitation ne s'étend que sur une courte période de l'année. Sinon, les salaires et les charges sociales absorbent l'essentiel des bénéfices ou contraignent à fixer des prix prohibitifs qui ne tardent pas à détourner la clientèle.

Aussi peut-on penser que, dans l'avenir, hormis les établissements de grand standing et les palaces, qu'il convient de conserver au profit d'une clientèle bien particulière, les hôtels qui voudront survivre devront avoir la possibilité de réaliser au moins une double saison, été et hiver, ou d'utiliser en des lieux différents un même personnel, dont la charge se trouvera ainsi étalée sur un plus grand nombre de mois.

Mais je croirais plus volontiers que l'avenir appartient à des formules nouvelles, celles, par exemple, qui offriraient, moyennant des prix très étudiés, un confort convenable mais non excessif et un service minimum, voire un self-service.

Dans sa majorité, la clientèle actuelle — les jeunes surtout et même les moins jeunes — a caractères rechercher autre chose qu'une surabondance de prestations de services. Elle est sans doute plus sensible à l'existence d'éléments de distraction, de caractère sportif ou autre.

C'est à ces transformations fondamentales que je convie les hôteliers qui veulent être de leur temps. Des exemples existent déjà, à l'étranger notamment, en France aussi. Je souhaite qu'ils inspirent le plus grand nombre.

J'apprécierai donc encore la politique d'aide à l'hôtellerie que le Gouvernement entend suivre au cours du V^e Plan, à condition que cette aide ait un caractère particulièrement sélectif et qu'elle vienne soutenir des projets faisant une large place à des techniques d'amélioration de la productivité.

Il faut pour cela que tous les organismes compétents développent des actions d'information, de formation et de perfectionnement du personnel, de diffusion des méthodes modernes de gestion et qu'une aide technique soit offerte à tous ceux qui désirent s'engager dans cette voie.

Si cette nouvelle orientation ne devait pas donner les résultats escomptés, peut-être faudrait-il alors envisager une plus complète reconversion et reporter l'effort sur des formules mieux adaptées aux besoins et aux possibilités de la clientèle.

La part réservée au tourisme dit social apparaît effectivement insuffisante. Au préalable, il serait bon que cette appellation de tourisme social fût précisée, afin de distinguer ce qui constitue, d'une part une « hôtellerie de plein air », d'autre part une forme d'hébergement à caractère social plus marqué.

La première réunirait les camps de camping, les villages et clubs de vacances et les motels; la seconde, les maisons familiales réservées à des vacanciers disposant de ressources plus modestes.

L'initiative privée, soutenue par l'Etat, s'exercerait plus activement dans le cadre de l'hôtellerie de plein air, le financement des maisons familiales, très difficilement rentable, étant réalisé sur fonds publics.

Un premier pas a d'ailleurs été franchi dans cette direction : un conseil interministériel vient de confier au seul commissariat au tourisme la tutelle des terrains de camping et des villages de vacances, en le dotant d'un budget d'équipement — trop faible sans doute — destiné à subventionner les investissements des associations de tourisme social.

L'allègement de la fiscalité au profit des villages de vacances classés selon des normes comparables à celles des hôtels de tourisme est également une bonne mesure. Il serait maintenant nécessaire d'accorder aux camps et terrains de camping le bénéfice de prêts au taux réduit de 3 p. 100, avec un étalement des remboursements sur vingt années.

A cette condition, l'important retard d'équipement de notre tourisme de plein air pourrait être rattrapé.

Le IV^e Plan avait eu de bien modestes ambitions en prévoyant un volume d'investissements de l'ordre de 260 millions de francs selon une « hypothèse haute » ou de 154 millions selon une « hypothèse basse ». Cependant, 123 millions seulement ont été investis, ce qui ne représente que 47 p. 100 de l'hypothèse forte et 80 p. 100 de l'hypothèse faible. Ne nous étonnons donc pas de connaître pendant les mois d'été le spectacle de camps étriés, aux installations insuffisantes ou manque le confort élémentaire, voire l'hygiène, et dont le caractère concentrationnaire est quelquefois surprenant.

Nous ne voulons pas que le V^e Plan, qui s'ouvrira l'an prochain, connaisse les mêmes insuffisances dans un secteur aussi essentiel que celui du tourisme de plein air.

L'effort à entreprendre doit être mesuré, au regard non pas de ce qui s'est fait dans le passé, mais des besoins nouveaux qui ne manqueront pas de se révéler pendant cette période 1966-1970.

Ce V^e Plan doit réaliser pour le plein air ce qui a été réussi par le IV^e Plan pour l'équipement de montagne. Pour un montant d'investissements compris entre 55 et 60 millions de francs, 77 ont été dépensés, soit un pourcentage d'exécution de 140 ou de 130 p. 100 selon l'hypothèse; mais je me garderais d'oublier que l'initiative privée a largement contribué à cette réussite.

Je souhaite également que vous accordiez au développement du nautisme toute l'attention qu'il mérite. Les subventions et les prêts ont été attribués avec trop de parcimonie au cours du IV^e Plan pour cette activité en très grande expansion.

Vous avez décidé de faire porter dès 1966 l'effort sur le littoral Languedoc-Roussillon, où d'importants aménagements touristiques sont entrepris. C'est une heureuse décision, mais de nombreux petits ports attendent une aide de l'Etat en complément de celle des collectivités locales.

Là encore le commissariat au tourisme aurait un rôle efficace à jouer s'il disposait en propre de moyens financiers, en dehors des crédits du F. D. E. S. J'en profite pour vous soumettre, de nouveau, le vœu de la commission des finances, qui tend à nantir le commissariat d'un véritable budget de dépenses en capital.

En conclusion, tout en reconnaissant volontiers l'effort sérieux que le V^e Plan se propose d'entreprendre en faveur des diverses activités touristiques, je regretterai cependant que la place faite au tourisme de plein air, sous toutes ses formes, n'ait pas été encore plus large.

Je reste persuadé que, dans les années futures, l'homme, fuyant les villes épuisantes, éprouvera de plus en plus le besoin de renouer avec la nature.

Je vous demande de tout mettre en œuvre pour qu'il puisse effectivement trouver auprès d'elle le plaisir, le repos et la détente qui lui sont indispensables. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Bettencourt.

M. André Bettencourt. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, la lecture du projet que nous présente le Gouvernement donne envie à beaucoup d'entre nous d'approuver les idées générales qui y sont développées. Notre embarras est plus grand dès qu'on descend un peu dans les réalités concrètes de son application.

MM. le docteur Georges, député du Havre, Montagne, député de l'Eure, Nungesser, député de la Seine, Taittinger, député-maire de Reims, et d'autres encore, ont dit, ou vous diront, qu'il y a lieu d'insister sur le problème, pour nous considérable, de l'axe Seine—Moselle.

Ce n'est peut-être pas exactement à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que je devrais m'adresser, mais je compte sur vous pour dire à M. le Premier ministre quelle est notre position à cet égard.

Depuis des années, par la volonté de personnalités éminentes, dont le talent et les postes importants ont multiplié l'influence, l'accent a été mis sur l'axe Nord—Sud, dont nous ne cherchons pas à nier l'évident intérêt.

Cependant, depuis des années aussi, nous nous sommes efforcés de défendre, de manière concomitante, l'axe Seine—Moselle. Dans le passé, notre regretté collègue M. Pierre Courant était intervenu aussi à plusieurs reprises à ce sujet. C'est peut-être ainsi que, progressivement, le Gouvernement nous a laissé entendre que nous ne serions pas oubliés et que, dans le même temps où l'axe mer du Nord—Méditerranée serait poussé à fond, certains travaux seraient entrepris sur l'axe Seine—Moselle.

Mais l'idée d'un développement naturel et obligatoire de la France au nord de la Seine est à ce point dans les esprits qu'on en arriverait à traiter de manière seconde ce qui a toujours été jusqu'à présent l'essentiel de l'économie française, tant sur le plan industriel que sur le plan agricole, les incitations aux développements étant réservées par priorité aux autres régions.

Ce raisonnement est peut-être plus social qu'économique et je ne suis même pas sûr qu'il se révèle, à la longue, aussi social qu'il y paraît.

Comme tous nos collègues, je suis pour le développement de l'ensemble de la France. Bien entendu, je vois parfaitement les avantages, à cet égard, de l'axe Nord—Sud. Mais la place donnée, à la page 131 du projet du Gouvernement, à la poursuite de la modernisation de la Seine et des voies du Nord est si vaguement esquissée que nous aimerions avoir des précisions.

Si l'économie du nord de la France, monsieur le secrétaire d'Etat, n'avait pas toutes ses chances, alors qu'elle intéresse la plus grande partie de notre population et aussi la plus grande partie de nos ressources budgétaires, avec quoi, finalement, pourriez-vous financer le reste ?

Nous appelons donc très vivement l'attention du Gouvernement sur un problème qui, s'il n'est pas vu sous tous ses angles, risquerait d'être un élément grave de déséquilibre, surtout dans le cadre du Marché commun, de la concurrence allemande et de la concurrence des grands ports européens.

Je le répète, qu'on n'aille pas me faire dire que je suis, d'un côté, contre la décentralisation et contre la régionalisation et, d'un autre côté, contre l'Europe : ce serait le contraire de ma pensée.

Mais je m'inquiète tout de même, à l'heure où les règles de la concurrence internationale invitent aux regroupements et aux concentrations, de voir qu'on se préparerait à ne pas tirer le maximum de parti des avantages de notre propre géographie.

Considérez-vous comme normal qu'Anvers et Rotterdam soient réunis à Paris, depuis dix ans déjà, par des lignes de chemin de fer électrifiées et que Le Havre ne le soit pas encore ?

Considérez-vous comme normal qu'Anvers et Rotterdam soient reliés à Paris par autoroute, alors que Le Havre attendra encore des années ?

Considérez-vous comme normal que 42 p. 100 de l'acier de l'Est trouve ses débouchés sur la région parisienne et que, pourtant, la priorité soit donnée aux canaux de l'axe Nord—Sud, alors que les écluses prévues sur le canal de l'Aisne ne seraient pas au grand gabarit et ne permettraient pas le passage de convois poussés de trois mille tonnes, qui sont les convois de l'économie moderne ?

Ne croyez-vous pas que les vallées de la Seine, de l'Oise, de l'Aisne, de la Meuse peuvent constituer des sites industriels parmi les plus prospères de la France et de l'Europe de demain, à condition de faire l'objet d'une politique délibérée, réfléchie et volontaire ?

Ne croyez-vous pas que le retard que prendrait le nord de la France mettrait finalement davantage en cause les chances de l'autre partie du pays et le financement de toutes les réalisations que vous souhaitez ?

Comment ! nous pourrions avoir en France, avec Le Havre et Rouen, l'un des complexes portuaires les plus grands d'Europe et nous nous refuserions cet avantage faute de relier, par des canaux appropriés, la Seine à l'Est français et au Centre de l'Europe ?

Nous avons le plus beau fleuve d'Europe et nous ne lui donnerions pas toutes ses chances ? Or 40,5 p. 100 du trafic fluvial se fait sur la Seine, l'Oise, l'Aisne et la Marne et les canaux sont engorgés. A certaines époques de l'année, leur engorgement est tel que les péniches mettent trois semaines pour faire des trajets qu'elles devraient effectuer en quelques jours.

On prévoit sur les voies fluviales un trafic en accroissement de 40 p. 100 entre 1961 et 1970, et de 140 p. 100 entre 1961 et 1985. Et les deux écluses projetées sur l'Aisne seraient au gabarit moyen, définissant ainsi pour cinquante ans les conditions du trafic sur des bases déjà périmées !

Nous voulons, à cet égard, non pas des apaisements mais l'assurance que le problème va être reconsidéré. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Billoux. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. François Billoux. Les options proposées répondent-elles à l'attente des sans-logis, des mal-logés, des jeunes ménages en quête d'un appartement, aux préoccupations du million de jeunes qui, à partir de 1966, atteindront chaque année l'âge de la majorité ?

Non, et pour plusieurs raisons.

Seuls peuvent être valablement retenus les chiffres relatifs aux logements dits économiques, dont le financement est assuré, pour l'essentiel, par l'Etat. Pour les autres, il est reconnu qu'il ne peut s'agir que de prévisions dépendant des mécanismes du marché, d'où le caractère très aléatoire des chiffres avancés.

L'objectif fixé est non pas celui des logements terminés mais, selon les termes employés, « l'équivalent en volume de travaux », chiffre intermédiaire entre le nombre des logements terminés et celui des logements mis en chantier. En jouant sur ce dernier, le Gouvernement pourra gonfler les chiffres statistiques sans que soient terminés davantage de logements dans l'immédiat.

A la question « Pour qui doit-on construire et à quel prix ? », le document apporte une réponse nette.

Les besoins appellent un développement prioritaire du secteur social, H. L. M. ou similaires. Celui-ci a tourné aux environs de 25 p. 100 ces dernières années. Le projet propose de maintenir ce taux. Ce fait caractérise une politique délibérée dont il n'est pas fait mystère : réduire le plus possible la part des finances publiques au profit des capitaux privés dans la construction des logements, assurer le relais de l'investissement public par le financement privé.

La construction est devenue un secteur à haut profit dont les banques d'affaires et les sociétés immobilières entendent se réserver la plus large part. L'appréciation formulée dans le projet est « d'abandonner progressivement certaines formes d'aide publique qui font peser une lourde hypothèque sur le budget de l'Etat ». En qualifiant d'hypothèque pour l'Etat ce qui est un des soucis majeurs de millions de Français et de Françaises, le Gouvernement avoue qu'il ne partage pas ce souci.

Il est cependant celui des familles ouvrières, de petites gens et aussi d'autres couches sociales, en particulier cadres et techniciens, rejetées vers les banlieues. Ces familles doivent supporter de lourds sacrifices financiers pour se loger, soit

en payant des prix de location exorbitants, soit en achetant un appartement.

Comme le plan précédent, celui-ci préconise une hausse générale et massive des loyers. Au 1^{er} janvier 1959, un ouvrier payé au S. M. I. G. devait consacrer mensuellement pour son loyer, en secteur réglementé — logement de référence — seize heures de son travail. Au 1^{er} septembre de cette année, il y a consacré trente-deux heures.

Il n'est pas vrai que les Français n'affectent pas une part suffisante de leurs ressources au logement. Ils utilisent en moyenne à cet effet plus du cinquième de leurs revenus disponibles, sans parler des charges de chauffage et d'éclairage.

Pour le secteur libre, c'est à Paris que le prix des appartements et celui des loyers sont les plus élevés de toute l'Europe.

Une annexe du rapport général du V^e Plan envisage, pour les logements anciens, une hausse générale encore plus rapide, allant jusqu'à la libération des loyers de certaines catégories et à la mise en cause du droit au maintien dans les lieux. Pour ceux qui ont été construits depuis 1948, il est recommandé de fixer les loyers selon « l'équilibre du marché ».

Que dit le texte ? « Des mesures d'harmonisation viennent d'être prises dans le secteur H. L. M. où les loyers sont réglementés ; d'autres maîtres d'ouvrage auront cet exemple à suivre. Le calcul du prix des loyers devra se fonder sur la recherche d'un certain équilibre du marché et non pas seulement sur le montant des charges d'amortissement et des intérêts des emprunts contractés pour la construction. »

C'est sans doute la recommandation que le Gouvernement a faite à la S. C. I. C., dont la hausse des loyers est pour l'immédiat de 5 à 95 p. 100.

Depuis 1958, l'Etat fait tout ce qui lui est possible pour que les H. L. M. ne fassent plus concurrence aux sociétés immobilières : diminution des prêts, atteintes aux prérogatives sociales de l'institution, augmentation des loyers. Tout ce qui permettait de construire bien, sinon mieux, à des prix accessibles aux foyers modestes, a été systématiquement attaqué par les décrets gaulistes. Les atteintes portées ces dernières années au secteur social seront encore aggravées.

Les chiffres avancés dans le V^e Plan sont liés aux aléas de la conjoncture. La part sociale de la construction est sacrifiée. Alors que ce sont les familles populaires qui ont besoin de logements de grande surface, le projet ne répond pas aux besoins grandissants de la nation. Les loyers seront de plus en plus chers.

Une autre politique est nécessaire pour porter remède à la crise du logement. Si, comme il est généralement admis, il faut construire douze millions de logements en vingt ans, un plan démocratique fixerait d'autres objectifs. Les conceptions qui présideraient à leur réalisation seraient fondamentalement différentes.

Dans l'immédiat, 500.000 à 550.000 nouveaux logements par an sont indispensables, dont 250.000 H. L. M. locatives et 50.000 en accession à la propriété, avec des équipements collectifs adaptés à la nature des besoins : enseignement, garderies, transports, activités culturelles et sportives, etc.

Afin de constituer les réserves foncières qu'implique la réalisation d'un tel programme, le parti communiste propose que tous les terrains appartenant aux collectivités publiques soient obligatoirement affectés à satisfaire les besoins publics, les terrains privés vacants ou destinés à la construction bénéficiant d'un droit de préemption de la part des collectivités publiques. Les municipalités pourraient ainsi disposer des réserves foncières pour leurs offices d'H. L. M., qui, par ailleurs, auraient la charge des opérations de rénovation. Pour réaliser cette politique foncière, les collectivités locales devraient obtenir des crédits à long terme et à faible intérêt afin de viabiliser les terrains acquis.

En ce qui concerne le financement des 250.000 H. L. M. locatives par an, nous proposons qu'il soit assuré par une dotation annuelle de 4 milliards de francs fournie par la Caisse des dépôts et consignations, une dotation budgétaire de 2 milliards, un milliard et demi fourni par les employeurs à raison d'un prélèvement de 1 ou 2 p. 100 sur la masse salariale selon l'importance des entreprises, l'Etat versant sa participation pour le secteur public et nationalisé. A cela s'ajouterait le produit d'un impôt sur les fortunes à partir de 200.000 francs, échelonné de 0,1 à 2,5 p. 100. Ces ressources seraient complétées par une partie des impôts et taxes encaissés sur les vins et spiritueux, le tabac et les jeux.

Centralisant toutes les demandes de crédits, un fonds national d'H. L. M. consentirait aux organismes intéressés des prêts, sans intérêt, remboursables en soixante-cinq ans, l'effort financier de l'Etat s'atténuant au fur et à mesure des remboursements. Ce fonds, présidé par le ministre de la construction, comprendrait pour une moitié, des élus, pour l'autre moitié, des représentants des organismes d'H. L. M., des locataires, des mal-logés, des syndicats et des ministères intéressés.

Pour sauvegarder et améliorer l'habitat ancien, il est nécessaire de doter de ressources le fonds national constitué à cet effet. Ces ressources proviendraient d'un prélèvement progressif sur les loyers encaissés que devrait verser tout propriétaire ne relevant pas de la législation H. L. M. et qui serait substitué à l'actuelle taxe de 5 p. 100. L'Etat apporterait une contribution qui ne serait pas inférieure à 25 p. 100 du total et les collectivités locales seraient sollicitées aussi sur la base de programmes locaux. Les petits propriétaires bénéficieraient ainsi de subventions ou de prêts à faible intérêt.

Les crédits nécessaires aux 50.000 H. L. M. en copropriété et aux 200.000 autres logements pourraient être trouvés par un fonds national d'aide à la construction centralisant les demandes de prêts, avec des conditions particulières pour les sociétés coopératives d'H. L. M.

Le fonctionnement des sociétés immobilières doit être démocratisé. D'abord, en rétablissant, pour les H. L. M., la législation applicable jusqu'au 31 décembre 1963, qui assurait la participation réelle des représentants élus des usagers. Toute société construisant plus de 30 logements devrait réserver, dans son conseil d'administration, deux postes aux représentants élus des locataires, disposant des mêmes moyens d'information, d'investissements et des mêmes pouvoirs de décision que l'ensemble des administrateurs de la société.

Nous proposons également que les loyers soient bloqués jusqu'au retour de la parité salaires-loyers de 1959 et que soit refondu le système des allocations de logement afin qu'en bénéficient les familles modestes et défavorisées. Enfin nous demandons qu'aucune expulsion ne puisse être ordonnée avant relogement préalable. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Jarrot. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. André Jarrot. Mesdames, messieurs, le problème le plus important que soulèvera dans la région de Bourgogne l'application du V^e Plan est indubitablement celui de l'emploi.

Le V^e Plan propose, en effet, un taux d'expansion de 5,5 p. 100 par an, taux calculé afin que le progrès général réalise le plein emploi des ressources et des travailleurs. De telles vues doivent être complétées par une politique régionale appropriée et, au premier chef, l'effort doit porter sur l'emploi des jeunes générations.

De 1954 à 1962, la Bourgogne a perdu 5.000 habitants, différence entre les 21.000 départs de personnes âgées de moins de quarante-cinq ans et les 16.000 arrivées de personnes âgées de plus de quarante-cinq ans. Le département de Saône-et-Loire, que j'ai l'honneur de représenter, de loin le plus important de la région de Bourgogne, offre l'exemple d'un département qui se dépeuple et qui vieillit. Pays de tradition industrielle, il ne peut résoudre le problème de l'accueil des jeunes générations.

Les départs ont une raison simple : le manque d'emplois. Les activités nouvelles ne suffisent pas à employer les jeunes gens qui quittent les campagnes, ainsi que ceux qui, comme à Montceau-les-Mines, ne trouvent plus à s'embaucher dans les activités traditionnelles. Dans cette dernière ville, la population active a diminué, ces dernières années, de cinquante personnes par an.

Dans la région de Bourgogne, on prévoit que d'ici à 1970 le mouvement s'accroîtra et que 20.000 personnes ne pourront trouver un emploi. Si l'on veut éviter qu'entre une vingtaine de villes modernes ne règne un espace interstitiel appauvri, il faut, dès maintenant, s'attacher à remédier au manque d'emplois et, surtout, au manque d'emplois qualifiés.

Pour porter remède à ce problème, un effort doit être accompli dans l'équipement public et en particulier dans le domaine de la formation professionnelle et dans celui de l'enseignement public.

En effet, bien que le dépeuplement de la Bourgogne ait pu être observé dès le début du siècle, c'est aujourd'hui seulement qu'on peut parler d'une crise de conversion, car ce phénomène s'est accéléré. Le V^e Plan verra l'amorce d'une transformation technologique qui bénéficiera aux activités et aux régions qui auront pu se transformer.

La Bourgogne, en particulier la Saône-et-Loire, fait partie d'une région anciennement industrialisée, mais les activités qui ont fait sa fortune autrefois, la sidérurgie et l'activité minière, sont en voie de réorganisation ou de disparition. Il en est de même pour beaucoup de productions agricoles qui ont fait sa gloire.

Il importe donc que la Bourgogne puisse se transformer et pour cela qu'elle puisse former et utiliser les jeunes gens qui arrivent en âge de travailler. Pour illustrer le retard que prend insensiblement ce département, j'indique qu'alors qu'on prévoit dans l'industrie française un effectif de 11 p. 100 d'employés, 11 p. 100 de techniciens et d'agents de maîtrise, 28 p. 100

d'ouvriers qualifiés et 46 p. 100 d'ouvriers sans qualification, les chiffres actuels pour mon département sont respectivement de 5, 6, 24 et 61 p. 100. J'ajoute que le taux d'activité féminine de la Bourgogne est très inférieur au taux national. Pour le rendre égal à ce dernier il faudrait, pendant le V^e Plan, créer 16.500 emplois supplémentaires.

Tant pour améliorer l'activité féminine, grâce au développement du secteur tertiaire, que pour remédier à la sous-qualification de la main-d'œuvre industrielle, il est nécessaire d'entreprendre une action immédiate dans l'enseignement professionnel. Il serait aisé de dresser l'inventaire des établissements d'enseignement technique nécessaires: on n'insistera jamais assez sur ce point.

Toutefois, le souci de l'efficacité conduit à mettre l'accent sur les défauts les plus graves. La proportion d'élèves de l'enseignement technique, comparée aux effectifs des classes primaires, est inférieure en Bourgogne à la moyenne nationale. Mais là n'est pas le plus important. En effet, il importe avant tout, d'une part, de permettre aux jeunes agriculteurs de trouver dans le département même la formation leur assurant le choix d'un métier industriel et, d'autre part, d'offrir aux industriels les cadres grâce auxquels ils pourront se moderniser ou décentraliser des activités de conception.

L'effort doit donc porter sur la formation professionnelle des adultes et sur l'enseignement supérieur.

Sur le premier point, le centre actuel de Montceau-les-Mines, après son extension en 1970, pourra former 400 stagiaires par an, soit 0,8 p. 100 de la capacité des centres français, alors que la population urbaine du département représente 2,3 p. 100 de la population urbaine française. Il est donc urgent, si l'on veut — comme le prévoit le V^e Plan — augmenter de 50 p. 100 le nombre des stagiaires formés, de doubler en Saône-et-Loire la capacité existante.

Sur le second point, il paraît indispensable de créer dans le triangle Chalon-sur-Saône-le Creusot-Montceau-les-Mines, triangle qui fait l'objet d'une expérience économique unique en France, l'un des futurs instituts universitaires de technologie, ce qui permettra de doter la région la plus industrialisée de la Bourgogne et les départements voisins de la Nièvre et de la Côte-d'Or d'un établissement répondant à leurs besoins et situé à leur centre géographique.

Ces propositions ne constituent qu'un premier pas. Sans doute ne sont-elles pas à elles seules suffisantes pour remédier sans délai au phénomène des migrations vers les grands centres urbains. Mais elles constituent essentiellement une sorte de préalable qui permettra à la Bourgogne de lutter contre les tendances naturellement néfastes. Les collectivités locales, en ce qui les concerne, sont toutes prêtes à y apporter leur concours et en particulier à procéder aux réservations immobilières indispensables.

Le problème de la planification se complique aujourd'hui de celui de l'aménagement des régions. Car le Plan doit pouvoir passer dans les faits sans nuire au développement régional.

Il n'est pas douteux, en particulier, que les migrations vers les plus grands centres sont néfastes lorsqu'elles sont excessives. Sans doute est-il souvent très difficile de les éviter. Mais il paraît sensé de réaliser à temps les investissements nécessaires à l'accueil des jeunes travailleurs dans les régions où il est souhaitable et possible de les retenir. Car ces investissements seraient de toute façon nécessaires ultérieurement dans les villes surchargées.

La Bourgogne et, en son sein, la Saône-et-Loire, constitue l'exemple d'une politique de décentralisation réussie, mais insuffisante.

Réussie, car en comparaison des départements éloignés de l'Est, elle a eu le privilège de bénéficier d'installations industrielles.

Insuffisante, car seule l'une de ses villes, au demeurant fort éloignée des régions qu'elle devrait desservir, bénéficie d'une expansion en qualité et en quantité comparable à celle des régions favorisées.

Mais la Bourgogne constitue aussi l'exemple d'une expérience régionale qui devra réussir si des mesures appropriées sont prises. Car son passé et particulièrement celui de la Saône-et-Loire incline à penser que sa vocation industrielle est toujours vivante. Ce sont ces mesures, appliquées avec méthode et logique, qui assureront la réussite du Plan. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Chazalon.

M. André Chazalon. Monsieur le ministre, mes chers collègues, en approuvant les grandes options du V^e Plan, le Parlement entendait donner son accord à une politique de progrès économique et social, mais pour beaucoup d'entre nous l'option défi-

nitive ne pouvait se formuler qu'au moment où nous serions appelés à nous prononcer sur les moyens de réaliser cette politique.

Pouvons-nous parvenir à concrétiser les légitimes options approuvées il y a quelques mois ? Telle est bien la préoccupation majeure et l'objet même de nos présents débats.

L'avis plutôt sévère, mais non moins autorisé du Conseil économique et social n'est pas fait pour nous rassurer. En raison de l'insuffisance largement soulignée des moyens, nous pouvons très légitimement douter que soit honoré le contrat de progrès que le Gouvernement entend passer avec le pays.

Certes l'élaboration et plus encore la réalisation d'un plan, fussent-elles à moyen terme, n'est pas chose aisée et nous ne pouvons ignorer la complexité ni l'importance du volume des éléments entrant en ligne de compte. Nul ne conteste, par exemple, que la poussée démographique pose des problèmes importants et de nature très diverses: emploi, logement, scolarisation, pour ne citer que ceux-là.

Nul non plus ne sous-estime l'évolution, j'ose dire la révolution des techniques qui bouleverse l'organisation des entreprises, avec ses brutales conséquences sur l'emploi, et notamment l'obligation, combien délicate, de rechercher des activités nouvelles et des investissements nouveaux.

Ces raisons nous obligent à nous montrer, à l'égard du Plan, vigilants dans son élaboration, exigeants dans les moyens de le réaliser, attentifs à son exécution. A cet égard, je dois, monsieur le ministre, vous poser une première question: un contrôle de l'exécution du Plan sera-t-il exercé ? Dans l'affirmative, par qui et avec quelle fréquence ?

Sa préparation elle-même, peut-on dire qu'elle a été ce que l'on pouvait légitimement espérer ? Ne dit-on pas, ou n'écrit-on pas, que le rapport général fut établi avant même que le rapport final de certaines commissions fût connu ? Est-il exact que des commissions importantes telles que celle de la main-d'œuvre et de l'emploi ainsi que celle de l'économie générale et du financement n'ont jamais été appelées à se prononcer sur un rapport final ?

Loïn d'être une critique à l'égard de l'excellent travail des différentes commissions du Conseil économique, c'est une interrogation que je me permets de vous exprimer, monsieur le ministre. Et si cela était, comment pouvez-vous évaluer les besoins d'investissement des différentes régions et des différents secteurs économiques, conformément à un juste équilibre de l'emploi ?

Vouloir atteindre les objectifs fixés par le Plan c'est, dans le même temps, se montrer exigeant à l'égard de deux éléments fondamentaux: les investissements et la consommation.

Pour les investissements, nul ne peut contester que leur volume et leur croissance ne soient directement orientés et limités par la politique financière dite de stabilisation. Il n'est certes pas question de rejeter systématiquement le principe de cette conception, mais nous pouvons nous interroger sur le point de savoir si la pression exercée par le Gouvernement sur le secteur privé est compatible avec la souplesse qu'il s'octroie dans l'évolution des tarifs des services publics.

Le secteur privé est souvent l'objet de critiques portant sur l'imprévoyance ou l'insuffisance en matière d'investissements. Ces critiques sont parfois justifiées mais sont-elles pour autant toujours absolument fondées ? Ne peut-on pas observer que la croissance des investissements des entreprises privées est directement liée à l'activité du secteur dans lequel elles évoluent et que la dynamique d'animation de ces secteurs dépend essentiellement des moyens et des possibilités mis en place par le Gouvernement par l'intermédiaire du Plan ?

Financer les investissements n'est pas chose facile. Les difficultés rencontrées pour obtenir du crédit à un taux normal sont connues. Le recours à des sources de financement à des taux onéreux engendre des amortissements dont la charge pèse sur l'exploitation et devient prétexte ou empêchement réel à toute amélioration des salaires.

Au demeurant et parallèlement, ne peut-on pas formuler semblables observations pour ce qui est du secteur public ?

Par les projets qu'elles suscitent, les communes participent effectivement à l'exécution du Plan. Mais, comme chacun sait, elles éprouvent des difficultés parfois insurmontables pour financer les réalisations engagées. La Caisse des dépôts et consignations, dont la vocation première est d'apporter son concours financier aux investissements locaux, ne remplit plus ce rôle. Devant l'obligation impérieuse de réaliser certains projets, les collectivités compétentes doivent recourir à un financement plus coûteux, faisant ainsi supporter aux contribuables locaux la charge d'une fiscalité alourdie.

Monsieur le ministre, les élus locaux se sentent directement concernés; ils ont parfaitement conscience de leurs responsabilités. Aussi, seraient-ils désireux de savoir si, au cours

du V^e Plan, la Caisse des dépôts et consignations continuera d'apporter un concours financier sévèrement limité et rigoureux ou si elle redeviendra leur véritable auxiliaire financier dans la réalisation des investissements locaux.

Que dire de l'aspect social du V^e Plan? La progression accordée aux programmes de logement et d'équipements collectifs peut justifier quelques satisfactions; si les objectifs sont atteints, le bilan sera positif sur ce point.

En est-il de même pour d'autres aspects au moins aussi essentiels? La consommation des ménages — nul ne le conteste — sera freinée. La politique des revenus tendra à limiter les salaires. L'évolution des prestations sociales n'est pas encore très bien définie. En ces domaines où le retard est déjà incontestable, nous ne pouvons accepter la perspective de le voir s'accroître. En outre, en limitant trop sévèrement la consommation, ne court-on pas le risque de compromettre l'expansion, élément moteur pour la réussite du Plan?

La durée du travail a fait l'objet de plusieurs observations. A lui seul ce sujet mériterait un long débat. Aussi, ne pouvant l'aborder au fond, je me bornerai à indiquer combien apparaît illusoire le fait de ramener le maximum légal de l'horaire hebdomadaire de 60 à 54 heures. Que signifie une telle mesure dans la réalité? Combien de salariés concernera-t-elle?

L'abaissement de l'âge de la retraite est une éventualité rejetée, ce qui est regrettable. Son caractère facultatif et progressif constituerait une juste mesure sociale à l'égard de certaines catégories de travailleurs ayant accompli une carrière professionnelle pénible.

Pour justifier l'opposition à une telle mesure, on met en avant les conséquences économiques et financières. Les connaît-on vraiment? Si des études ont été faites, a-t-on retenu pour ces couches d'âge de la population active un taux de productivité compatible avec leurs aptitudes physiques?

De même, a-t-on évalué le montant des prestations de sécurité sociale dues à des arrêts de travail rendus plus fréquents par suite du caractère pénible et des accélérations des rythmes de production? A-t-on évalué l'importance du prélèvement qu'il serait nécessaire d'opérer, par exemple, sur le taux de croissance de la production pour financer l'abaissement de l'âge de retraite de ces travailleurs?

Les éléments entrant dans l'étude de ce sujet sont nombreux. Le temps qui m'est accordé m'oblige d'arrêter là leur énumération.

Cependant, je tiens à dire que ce problème ne pourra pas être sans cesse rejeté, et au moment où la machine se substitue de plus en plus à l'homme, un jour viendra, peut-être plus rapidement qu'on ne le suppose, où il faudra engager le débat. Au demeurant, des initiatives de cette nature n'ont-elles pas été retenues par des entreprises en voie de récession? Comment alors concevoir que le législateur s'en désintéresse.

Avant de conclure, je voudrais poser une question de caractère régional à M. le ministre des travaux publics.

L'année dernière, lors de sa venue dans le département de la Loire, M. le ministre des travaux publics, répondant aux élus et à diverses personnalités de la région stéphanoise, avait promis l'inscription en première urgence au V^e Plan, du tronçon d'autoroute Rive-de-Gier—Givors. Sauf erreur, il ne semble pas que cette opération doive être exécutée au cours de la présente année.

L'importance de cette liaison routière est capitale pour le devenir de la région stéphanoise. Aussi, je me permets de vous demander, monsieur le ministre, si les engagements pris à l'époque seront tenus. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Alduy.

M. Paul Alduy. Monsieur le ministre, mes chers collègues, pour la troisième fois en cinq ou six ans — une première fois à l'occasion de la discussion du IV^e Plan et une deuxième lors du débat sur les orientations — j'interviens sur le problème de l'urbanisation.

Mon propos sera très bref puisque je ne dispose que de quelques minutes; il reposera sur trois idées: la France prend chaque année un retard considérable en équipement urbain; les communes sont dépourvues des moyens essentiels pour faire face aux obligations nées de l'évolution économique et démographique; enfin, la tendance qui semble apparaître entre les lignes du V^e Plan est de confier à une administration encore inconnue les responsabilités normales des municipalités élues.

Aujourd'hui, au vu des résultats du IV^e Plan, il me suffit de citer le propre rapport du Gouvernement: « L'équipement urbain est un domaine où le retard de la France, par rapport à des pays de niveau de vie équivalent, est le plus marqué; le redressement amorcé dans le IV^e Plan a été en partie

compensé par un développement plus rapide que prévu de l'urbanisation ».

Il n'était pourtant pas difficile, compte tenu des mouvements de population, de prévoir l'évolution de l'urbanisation. En fait, nous avons tous le sentiment que le Gouvernement n'a attaché qu'une importance assez mineure à ces problèmes, laissant le soin aux municipalités élues de se « débrouiller » par leurs propres moyens.

En effet, qu'il s'agisse de l'eau, de l'assainissement, des voies de pénétration ou de la rénovation urbaine, les chiffres sont accablants: en 1961, 14 p. 100 de la population urbaine n'était pas desservie en eau potable; 46 p. 100 des citadins occupaient un logement non relié à l'égout et 13 p. 100 seulement de la population urbaine bénéficiait d'un raccordement à une station d'épuration.

Quant à la rénovation des quartiers insalubres ou vétustes, le V^e Plan est obligé de dresser un procès-verbal de carence: il déclare que les résultats atteints ont été très décevants et il se borne à limiter, sans trop y croire, cette rénovation à un programme de 250 hectares par an, ce qui est insuffisant et, peut-être même, très difficile à atteindre.

Si les pouvoirs publics sont conscients d'une situation dramatique qui n'est d'ailleurs pas le fait d'un gouvernement plutôt que d'un autre — elle est déjà très ancienne — pourquoi donc le Gouvernement n'a-t-il pas soumis au contrôle de la commission des finances les 503 pages des documents annexés au V^e Plan? En effet, autant le projet de loi portant approbation du V^e Plan qui nous est soumis est vague et léger, digne de figurer sur les rayons de la bibliothèque rose, autant les documents annexés contiennent de nombreuses précisions fort importantes, résultat d'une étude sérieuse de commissions que nous connaissons, qui ont accompli une tâche très utile sous l'égide du commissaire général du Plan et de plusieurs rapporteurs dont M. Laure, au nom de la commission de l'urbanisme.

Aussi nous appartient-il d'examiner les moyens mis à la disposition des villes pour faire face à leurs obligations.

Le projet de loi met continuellement l'accent sur une participation toujours plus large des collectivités locales au financement de leurs équipements, tout en se bornant à donner, in fine de la page 134, des indications fort vagues sur les moyens de financement mis à la disposition des villes.

Certes, le principe de la vérité des prix en ce qui concerne les tarifs des transports et de l'eau est indiscutable. Mais pourquoi le ministre des finances s'oppose-t-il systématiquement à l'augmentation du prix de l'eau, à Perpignan, à Rennes et dans toutes les villes de France? Pourquoi, chaque fois que nous arguons du principe de la vérité des prix pour justifier nos demandes, nous est-il répondu: Surtout pas! Le plan de stabilisation s'y oppose! Qui faut-il croire de M. le Premier ministre ou de M. le ministre des finances?

Une proposition est beaucoup plus précise. C'est celle qui consiste à multiplier par 9 la taxe de versement à l'égout, qui sera transformée en une redevance d'assainissement et en une redevance d'épuration. Je suis convaincu que les maires se rallieront à une telle proposition. Encore faudrait-il que le Gouvernement partage avec les municipalités l'impopularité de ces mesures!

En réalité, il est absolument indispensable que les centimes additionnels votés en raison de l'insuffisance des recettes, c'est-à-dire en fin de compte du produit de la patente et de la contribution mobilière, cessent d'être l'impôt majeur qui ne connaît pratiquement aucune limite puisqu'ils doivent être continuellement augmentés. Et, sans citer davantage le rapport annexe, je note cet aveu: « Une égalisation des charges s'avère d'autant plus souhaitable que les pratiques actuelles continuent à défavoriser les logements les plus modestes et les plus aidés par l'Etat. »

En fait, la seule solution pour le financement des collectivités locales est la création d'une taxe d'équipement d'une application commode, claire et intelligible à tous. Voilà trois ans que je m'entretiens de ce projet avec M. le ministre des finances et avec M. le ministre de la construction sans obtenir satisfaction.

On se contente de proposer la généralisation de la taxe de régularisation des valeurs foncières. Or le taux de cette taxe est tellement élevé qu'elle est inapplicable et inappliquée.

Ceci m'amène à mon troisième propos. Nous sommes un certain nombre parmi les responsables de communes qui siègent dans cette Assemblée, à avoir examiné mot par mot tous les paragraphes du rapport ayant trait à la promotion urbaine. Nous n'avons trouvé nulle part une allusion au pouvoir de décision des maires et des municipalités. Il est chaque fois question d'une répartition plus sélective des attributions de prêts aux collectivités locales, mais on ne voit pas quel sera le rôle de

ces collectivités. On oublie même de dire que la réglementation en vigueur depuis le mois d'août 1964 aboutit pratiquement à enlever aux collectivités locales un des moyens les plus commodes dont elles disposaient, à savoir les sociétés d'économie mixte.

Ce qui est plus grave encore, c'est la proposition du Gouvernement — figurant à la page 261 de l'annexe — de créer deux niveaux d'administration : la commune, chargée des problèmes traditionnels — pour un peu, on parlerait de célébration des mariages et d'autres tâches du même ordre — et une communauté d'agglomération, plus importante que la commune, chargée des grands problèmes d'urbanisation et d'équipement.

Or la commune est démocratiquement élue. Mais la communauté d'agglomération — dont nous ignorons les caractéristiques — sera une administration comme les autres, irresponsable devant le peuple. Ce désir de substituer des administrations irresponsables aux élus locaux, aux municipalités, aux maires, pour assumer la responsabilité qui leur incombe constitutionnellement apparaît à chaque ligne.

Je lis même textuellement à la page 362 de l'annexe : « Cette planification ne revêtira toutefois toute sa portée que si la population des agglomérations est tenue informée du déroulement des études et associée au choix des grandes options qui intéressent directement son mode de vie et son avenir ».

Je ne sais si l'on s'en rend compte, mais c'est très exactement le style en vigueur dans les pays où ne règne pas la démocratie.

M. le Premier ministre voudra bien, tout de même, répondre à ces questions : qui informera la population ? Comment sera-t-elle associée aux travaux ? Sous quelle forme ? Par quelle méthode ? Sera-ce par la télévision ou simplement par le jeu des institutions démocratiques ?

En conclusion, nous estimons que le V^e Plan ne peut en aucune manière aboutir, par un moyen ou par un autre — fût-ce par préférence — à la dégradation des pouvoirs des collectivités locales. Ce serait non seulement aller à l'encontre des principes généraux de la démocratie ; ce serait également, du point de vue même de la majorité, aller à l'encontre de la politique de puissance et de grandeur. Le spectaculaire redressement de l'Allemagne est dû, pour une large part — nous n'avons pas le droit de l'oublier — à la très grande autonomie de ses communes et de ses provinces.

Au terme de ce débat, il appartiendra à M. le Premier ministre de définir sans équivoque le rôle qu'il entend confier aux maires et aux municipalités.

Le Plan n'est plus comme il y a dix ans un vague schéma ; il est, au contraire, devenu un système général de financement qui commande la totalité des aides de l'Etat pour chacune des collectivités, villes ou départements. Et c'était là le sens profond de l'intervention de M. Maurice Faure hier. C'est pourquoi il est nécessaire d'entrer dans le détail des contributions du Plan. Si bien qu'il appartiendra à M. le Premier ministre de nous donner quelques assurances à cet égard.

Un pays où les communes seraient paralysées, où les cités deviendraient des corps sans âme, n'aurait plus rien de commun avec la notion même de République. Il ne s'agit pas là de formules oratoires, mais de l'expression d'une inquiétude réelle, face aux empiètements permanents de l'irresponsabilité bureaucratique.

Je vous prie, monsieur le ministre, de demander à M. le Premier ministre, dans ce débat capital, de trouver les mots propres à rassurer les maires de France pour qu'ils gardent la foi dans l'efficacité de leur mission.

Maintenant, mesdames, messieurs, j'interviendrai au nom de mon collègue M. Ponsellé qui s'est trouvé dans l'obligation de quitter Paris.

Dans la discussion du Plan que vous nous proposez aujourd'hui, monsieur le ministre, je limiterai mon propos à quelques observations portant essentiellement sur l'aménagement du territoire.

Dans le but de tempérer la croissance exagérée de la région parisienne et d'éviter une centralisation excessive de toutes les activités, vous avez décidé la création de métropoles d'équilibre qui, réparties au nombre de huit sur tout le territoire, bénéficieront d'une aide importante de l'Etat et d'investissements privilégiés dans tous les domaines. Grâce à ce traitement particulier et aux caractéristiques que vous avez exigées au départ pour les classer, ces métropoles d'équilibre vont très rapidement voir leur population se multiplier, leur influence grandir, et vont devenir très vite des centres importants qui enlèveront à ce tropisme qui nous précipite tous vers la capitale.

Avez-vous trouvé là une solution au problème qui nous est posé, qui consiste à ne pas concentrer la vie en un seul point, et à animer tout le pays ? Le dialogue Paris-province se réglera-t-il de cette façon ?

Actuellement, le travail d'aménagement urbain le plus important qui ait été réalisé, l'a été au niveau de Paris. Une équipe de grande qualité s'occupe du district de Paris.

Elle prévoit des organisations et des structures permettant, avec les villes satellites à créer, d'accueillir une population de 12 à 14 millions d'habitants. Le budget de cette immense cité sera monstrueux. Si l'on juge des prévisions ainsi faites, l'on peut penser que leurs réalisateurs donnent peu de chances aux expériences qui seront tentées pour arrêter l'invasion de la capitale.

Je ne sais si les métropoles d'équilibre ont fait l'objet d'études comparables et si leur devenir a été aussi exploré. Je veux bien le croire, monsieur le ministre, du moment que vous le proposez à nos options.

Ce que je veux surtout exprimer ici, c'est la crainte que ces nouvelles créations ne deviennent pour notre pays autant de petits Paris qui se transformeront vite en « ventouses » qui videront nos campagnes. Ce que Paris n'aura pas aspiré en raison des distances, des problèmes que pose la vie — difficultés de logement et de circulation dans cette cité — risque d'être absorbé par une ville dotée de tous les aménagements, prioritaire en subventions et située simplement à quelques centaines de kilomètres.

Le déséquilibre causé dans le pays risque d'être important et la création ou la promotion de ces nouvelles cités peut amener la désaffection de villages et même de villes moins bien dotées.

D'ailleurs, cette promotion s'effectue en fonction de critères portant sur une activité passée : densité de population, importance économique, situation à l'intérieur du pays. Qui nous dit qu'avec les conditions de vie qui sont et vont devenir les nôtres : Marché commun, moyens de communication plus perfectionnés, conception différente des affaires, nous ne risquons pas d'assister dans les années à venir à un déplacement des zones commerciales de prospérité, à la poussée de nouvelles cités ainsi qu'au fléchissement de certaines autres ?

Le choix que nous faisons aujourd'hui peut ne pas être le meilleur. On a l'impression, monsieur le ministre, que vous avez utilisé la toise du passé pour fixer les dimensions de l'avenir.

Si la définition des rapports hiérarchisés entre Paris et ces nouvelles capitales régionales est inscrite dans le Plan, peu de précisions nous sont données sur la hiérarchie urbaine qui sera instaurée dans les régions. Il serait fâcheux que le déséquilibre qui existe entre Paris et les capitales régionales soit porté à l'intérieur de la région.

Il aurait été utile d'effectuer une étude régionale sur les vocations urbaines pour juger de l'effet de la nouvelle mesure que vous nous proposez et en prévoir la répercussion. A l'intérieur d'une ville, même numériquement peu importante, peut exister une activité qui intéresse tout le pays. Comment sera-t-elle sauvegardée ?

Des dossiers ont-ils été constitués ? Quels sont les crédits attribués en province à des bureaux permanents d'étude urbaine ? En est-il beaucoup qui comptent des employés à plein temps ?

Je prends l'exemple d'une région peu pour laquelle le Gouvernement fait actuellement un très gros effort, le Languedoc-Roussillon.

Avant toute chose, permettez-moi de vous en remercier. Il est évident, au premier examen, que je parais mal fondé à me plaindre. J'ai cependant le désir de vous apporter ma modeste collaboration dans l'accomplissement de l'œuvre que vous avez entreprise. Je me permets de vous signaler que les résultats ne seront peut-être pas à la mesure de l'ampleur des moyens employés.

En effet, cette région, touristique par excellence et universitaire par vocation, doit se développer harmonieusement pour répondre aux sollicitations de l'avenir que vous lui faites. Meubler ses plages est bien certes, mais l'arrière-pays a tout aussi besoin de grandir. Vous avez voulu la promouvoir. Cela comporte une aide de même qualité dans tous les domaines si vous ne voulez pas la déséquilibrer. Or, aujourd'hui, Montpellier se demande où est son avenir entre Marseille et Toulouse.

Le cas est le même pour Béziers, Perpignan, Nîmes et toutes les villes de cette région.

Je ne parlerai pas des problèmes qu'on retrouve partout, mais dont le manque de solution est grave ici en fonction du devenir choisi : autoroutes, circulation aérienne, canal du Rhône à l'Étère, etc. Je me propose d'y revenir en d'autres circonstances. Je veux simplement parler du patrimoine que personne ne peut nous disputer : notre université.

C'est une des premières de France et elle ne doit pas être plus mal lotie que celle de nombreuses métropoles d'équilibre qui sont loin d'avoir le même renom et la même importance. En diminuer les crédits d'expansion, en rogner les crédits de recherche scientifique, en reculer sur le précédent Plan, serait s'orienter vers une politique de récession que vous ne voulez pas et serait contraire aux intérêts de la France dans le domaine de la culture et de la pensée.

L'université de Montpellier est riche de traditions, mais encore plus riche d'un avenir méditerranéen dont, pour de nombreux pays, elle est gardienne de l'humanisme. C'est parce que je vous sais sensible à toutes ces notions que je vous demande, monsieur le ministre, dans le domaine particulier de la recherche scientifique et de l'expansion universitaire, de ne pas retenir le projet de choix de métropoles d'équilibre. Je vous demande de ne pas compromettre les possibilités que peuvent avoir des cités qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas capté en premier votre attention. Je vous demande d'étudier les conditions dans lesquelles un avenir peut leur être réservé.

Je vous demande, en en choisissant huit, de ne pas éliminer les autres villes de France car cette intervention vaut également pour toutes celles qui ne figurent pas parmi les huit villes privilégiées. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions orales sans débat :

Question n° 15972. — M. Deschizeaux demande à M. le ministre de l'industrie quelles mesures sont envisagées pour faire face à la crise sociale et économique qui ne manquerait pas de se produire en cas de liquidation de la Serima, entreprise française occupant près de 1.000 spécialistes et ouvriers qualifiés, dans l'important complexe industriel aéronautique de Châteauroux-Déols, annexé à la base américaine d'aviation.

Question n° 14313. — M. Louis Dupont expose à M. le ministre de l'industrie que la direction générale des mines domaniales des potasses d'Alsace envisage de réduire son personnel d'environ 3.000 personnes d'ici 1970, tout en maintenant la production

au niveau actuel, soit à 1.700.000 tonnes de potasse par an. La mine Joseph-Else est particulièrement visée, puisqu'il est prévu de muter par fraction son personnel à d'autres puits à partir de septembre 1965 et d'arrêter définitivement l'exploitation de ce puits en avril 1966. Or, le puits Joseph-Else emploie actuellement 890 ouvriers et une centaine d'employés, agents de maîtrise et cadres. Ses installations extractives et de traitement ont été modernisées tout récemment et sa production atteint environ 10 p. 100 de la production totale du bassin potassique. Les réserves de ce gisement sont évaluées à 6,2 millions de tonnes de potasse, elles peuvent donc permettre encore au moins vingt-huit années d'exploitation. En fait, la décision de fermer le puits Joseph-Else paraît prise sans considération de l'intérêt national ni de celui des travailleurs du bassin potassique, mais uniquement en fonction des profits supplémentaires escomptés d'une extraction concentrée sur six puits. Il lui demande s'il entend faire maintenir et développer l'activité du puits de mine Joseph-Else, ainsi que celle de l'ensemble du bassin potassique d'Alsace, et quelles mesures le Gouvernement auquel il appartient compte prendre à cet effet.

A l'issue de la séance réservée aux questions orales, troisième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi (n° 1617) portant approbation du Plan de développement économique et social (rapport n° 1638 et annexe de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1637 de M. Lemaire, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1644 de M. Becker, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, quatrième séance publique : Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

(*La séance est levée à douze heures cinquante minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.*